

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2590

26 novembre 2010

SOMMAIRE

AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l.	124318	Immobilière Feidt & Thill S.A.	124312
Artemis International Sicav	124319	Institut de Beauté Françoise Clement S. à r.l.	124274
A&T Gestion SICAV - SIF SCA	124276	International Allied Services S.A.	124305
Azilis S.à r.l.	124274	International Real Estate Holders S.A. ...	124307
CAM Immobilière S.A.	124301	Iplink S.à r.l.	124274
Campbell Luxembourg S.à r.l.	124318	Jobelyn S.à r.l.	124308
Capac S.A.	124301	Kahlo Investment S.A.	124308
Caribbeds	124319	Kahlo Investment S.A.	124308
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	124301	L'Arbusier S.A.	124274
Clariant Finance (Luxembourg) S.A.	124300	Luxfra S.à r.l.	124275
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A.	124320	Luxpraline S.à r.l.	124309
CORNALINE Spf S.A.	124313	Mansford Europe Fund I S. à r.l.	124311
Ezolux Sàrl	124320	MHFP 2 S.à r.l.	124275
Falcon ME SPV SCA	124302	MHFP 3 S.à r.l.	124275
Fininco Invest S.A.	124302	MHG S.à r.l.	124312
Four Bett S.à r.l.	124302	Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l.	124319
Four Bett S.à r.l.	124303	PDL Europe GV Senior S.à r.l.	124318
Four Bett S.à r.l.	124303	RMB Managed Funds SICAV-SIF	124320
G 2 M S.à r.l.	124303	Sara Immo S.à r.l.	124311
Gaia Property Investments S.à r.l.	124303	Shell Luxembourgeoise	124313
GEOTEA International S.A.	124304	Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl	124274
GEOTEA International S.A.	124304	Société de Participation Industrielle et Im- mobilière Vermeil S.A.	124313
ICG European Fund 2006 S.A.	124305	Société de Participation Industrielle et Im- mobilière Vermeil S.A.	124318
Ides S.à r.l.	124275	Société Financière Industrielle S.à r.l. ...	124307
Immobilière Feidt & Thill S.A.	124305		

Snowhill RE (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 152.913.

—
Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de la décision prise par le conseil de gérance en date du 7 juillet 2010 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L100115454 en date du 29 juillet 2010.

Il convient de lire que le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté et non pas au L-1949 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté, comme mentionné par erreur.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour Snowhill RE (Luxembourg) SARL
Hugo Froment

Référence de publication: 2010141357/17.

(100160717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Azilis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 113.813.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141392/10.

(100161253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Institut de Beauté Françoise Clement S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 52.695.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141448/10.

(100160989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Iplink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 111.337.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141451/9.

(100161337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

L'Arbusier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.169.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141455/10.

(100161117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Ides S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 128.058.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010141444/12.

(100161188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Luxfra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 22.850.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 14 octobre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- de la société LUXFRA Sàrl, ayant eu son siège social à L-5405 BECH-KLEINMACHER, 1, quai de la Moselle

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Joëlle NICLOU

Le liquidateur

Référence de publication: 2010141462/14.

(100161424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

MHFP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.817.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010141486/12.

(100160991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

MHFP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.826.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141487/12.

(100160927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

A&T Gestion SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 156.197.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt et un septembre.

Par devant Maître Martine DECKER, Notary, notaire de résidence à Hespérange,

Ont comparu:

1) A&T GESTION GP, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social à 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 155338, (le "General Partner"),

Ici représentée par Mr Oscar Casas Vilà, avocat, avec résidence professionnelle à 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé donnée à Madrid, le 20 Septembre 2010;

2) Mr. Jaime Agurruza Fantosme, Administrateur de sociétés, avec résidence à CI De Ruiz de Alarcón, n°13, Madrid, Espagne,

Ici représenté par Mr Oscar Casas Vilà, prénommé, en vertu de procuration sous seing privé donnée à Madrid le 20 Septembre 2010;

Lesdites procurations resteront, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions avec capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires existants et ceux pouvant devenir propriétaires d'actions à l'avenir, une société en commandite par actions qualifiée en tant que société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "A&T GESTION SICAV - SIF SCA" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Si l'Actionnaire-gérant Commandité détermine que des événements politiques, économiques, sociaux ou militaires extraordinaires se sont produits ou sont imminents et qu'ils interfèrent avec les activités courantes de la Société à son siège social ou avec la bonne communication entre ce siège et l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant un tel transfert temporaire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds disponibles en titres négociables de tout type et tout autre actif autorisé conformément à la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés (la "Loi de 2007"), en répartissant les risques liés à l'investissement et en offrant à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses actifs.

La Société pourra prendre toutes mesures et conduire toutes opérations qu'elle trouvera appropriées pour achever ou développer son objet en conformité avec la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi du 13 février 2007), avec ses modifications le cas échéant.

Art. 5. Objectifs et Politiques d'investissement. L'objectif de la Société est de donner aux investisseurs l'opportunité d'investir dans un fonds commun de placement autogéré afin d'obtenir un rendement optimal à partir du capital investi.

La Société vise à atteindre ses objectifs conformément aux politiques et directives prévues par l'actionnaire-gérant commandité. À cette fin, la Société offre un choix de compartiments comme décrit dans le document d'émission, qui permet aux investisseurs de procéder à leur propre allocation stratégique.

Les objectifs et critères spécifiques visant à gérer l'actif des différents compartiments peuvent être considérés comme poursuivant les stratégies suivantes: stratégies d'investissement alternatif, investissement en capital-risque, investissement en contrats à terme (contrats à terme sur marchandises et/ou contrats à terme d'instruments financiers) et/ou en options ou investissements en immobilier; comme établi, de temps à autre, dans chaque annexe pertinente du document d'émission dédiée à chacun de ces objectifs et critères spécifiques.

Il ne peut toutefois y avoir aucune garantie que les objectifs d'investissement de la Société réussissent ou soient atteints.

Les règles de répartition des risques et les politiques d'investissement spécifiques applicables à chaque compartiment particulier seront fixées par l'actionnaire-gérant commandité et publiées dans le document d'émission.

Art. 6. Capital, Compartiments, Classes et Catégories d'actions. Le capital initial de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et sera au moment de la constitution d'un montant de trente et un mille euros (31.000 EUR) représenté par une (1) action d'actionnaire commandité sans valeur nominale et trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions de commanditaires sans valeur nominale. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur nette d'inventaire de la Société.

Le capital minimum de la Société sera au moins égal à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) endéans les 12 mois qui suivent l'autorisation de la Société.

Le capital social de la Société sera représenté par les classes d'actions suivantes:

- "Action d'actionnaire commandité": action souscrite par l'actionnaire-gérant commandité;
- "Actions ordinaires": actions souscrites par les actionnaires commanditaires;

La devise de base utilisée pour la consolidation de comptes sera l'Euro (EURO).

Pour chaque compartiment, un portefeuille indépendant d'investissements et d'actifs sera conservé. Les différents portefeuilles seront investis séparément en fonction de leurs caractéristiques spécifiques comme décrit dans le document d'émission de la Société.

La Société est une entité unique; cependant, les droits des investisseurs et créanciers concernant un compartiment ou résultant de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment sont limités aux actifs de ce compartiment et les actifs d'un compartiment ne seront responsables que pour les droits des actionnaires liés à ce compartiment et pour ceux des créanciers dont la réclamation se rapporte à la constitution, au fonctionnement ou à la liquidation de ce compartiment. Dans les relations entre les actionnaires de la Société, chaque compartiment est traité en tant qu'entité séparée. Les actifs, engagements, charges et dépenses qui ne peuvent être alloués à un compartiment précis sont imputés aux différents compartiments proportionnellement à leur actif net respectif, le cas échéant en fonction des sommes considérées.

L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut décider à tout moment de créer de nouveaux compartiments.

L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut également décider d'émettre, dans chaque compartiment, d'autres différentes classes d'actions (les "classes") ayant par exemple (i) une structure de charges de rachat et vente particulière et/ou (ii) une structure de frais de gestion ou de conseil spécifique et/ou (iii) des frais de distribution, de gestion des actionnaires ou autres différents et/ou (iv) des types variés d'investisseurs ciblés et/ou (v) des monnaies différentes et/ou toute autre caractéristique pouvant être fixée par l'actionnaire-gérant commandité de la Société à tout moment.

La monnaie dans laquelle les classes d'actions sont libellées peut différer de la monnaie de référence du compartiment pertinent. L'actionnaire-gérant commandité de la Société peut, aux frais de la classe d'actions concernée, utiliser des instruments comme des contrats monétaires à terme pour couvrir l'exposition des investissements libellés dans des devises autres que celle dans laquelle la classe d'actions concernée est libellée.

Les classes d'actions peuvent être sous-divisées en catégories d'actions pouvant ne pas avoir les mêmes caractéristiques spécifiques.

Art. 7. Actions.

7.1 La société est exclusivement limitée aux investisseurs avertis tels que les investisseurs institutionnels, professionnels et tous autres investisseurs qualifiés, comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007.

Conformément à la Loi de 2007, un investisseur averti doit être un investisseur institutionnel, professionnel ou autre qui remplit les conditions suivantes:

- qui adhère par écrit au statut de l'investisseur bien informé et
- qui investit au moins cent vingt-cinq mille euros (125 000 euros) dans la Société ou
- qui a été soumis à une déclaration effectuée par un établissement de crédit, une société d'investissement ou de gestion certifiant son expertise, expérience ou connaissance en ce qui concerne l'évaluation appropriée d'un investissement dans la Société.

Les conditions de cet article ne s'appliquent pas à l'Actionnaire-Gérant Commandité qui tient des actions sans tomber dans une des deux catégories précédentes.

Chaque action est indivisible conformément aux droits qui lui sont conférés. Dans leurs transactions avec l'Actionnaire-Gérant Commandité de la Société ou la Banque de dépôt, les co-détenteurs d'actions ou les contestataires d'actions doivent être représentés par la même personne. L'exercice des droits liés aux actions peut être suspendu jusqu'à ce que les conditions soient satisfaites.

Les actions sont exclusivement nominatives.

Toutes les actions émises enregistrées de la Société doivent être enregistrées dans le registre des actionnaires gardé par la Société ou par une personne ou plus à ce désignées par la Société et un tel registre comprendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, son lieu de résidence ou domicile choisi comme indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant versé sur chaque fraction d'action.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit à la possession des actions nominatives.

Les actionnaires autorisés à recevoir les actions nominatives doivent fournir à la Société l'adresse à laquelle tous les avis et annonces seront envoyés. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Si un actionnaire peut prouver, à satisfaction de la Société, que son certificat d'actions a été perdu, abîmé ou détruit alors, un duplicata de certificat d'actions peut être émis, à sa demande, suivant telles conditions et garanties, incluant mais non exclusivement une obligation émise par une compagnie d'assurance, que la Société déterminera. Par l'émission du nouveau certificat d'action, sur lequel il sera précisé qu'il s'agit d'une copie, le certificat d'action original en remplacement duquel le nouveau certificat a été émis deviendra nul.

Les certificats d'actions abîmés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

7.2 Forme, détention et transfert d'actions

Les actions de toute classe ou catégorie dans tout compartiment peuvent être émises sur décision de l'Actionnaire-Gérant Commandité comme précisé dans le document d'émission, en la forme nominative.

L'inscription du nom de l'actionnaire dans le registre des actionnaires prouve son droit de propriété sur ces actions. L'actionnaire recevra une confirmation écrite de sa possession d'actions sur demande; aucun certificat ne sera émis.

Des fractions d'actions nominatives seront émises, qu'elles résultent de leur souscription ou de leur conversion.

Le droit aux actions est transféré par inscription du nom du cessionnaire dans le registre des actionnaires sur délivrance du document de transfert au de l'Actionnaire-Gérant Commandité, dûment rempli et exécuté par le cédant et le cessionnaire.

L'actionnaire-gérant commandité ne délivrera pas ou ne donnera pas suite à un transfert d'actions de la Société à tout investisseur n'étant pas considéré comme un investisseur averti. L'actionnaire-gérant commandité peut, à sa seule discrétion, retarder l'acceptation de toute souscription jusqu'à la date où il aura reçu preuve suffisante de la qualité d'investisseur averti de l'investisseur. S'il apparaît à un quelconque moment que le détenteur d'une classe ou catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité rachètera les actions concernées conformément aux dispositions sub article 8 ci-après "Émission et rachat d'actions".

L'actionnaire-gérant commandité refusera l'émission ou le transfert d'actions s'il n'existe pas de preuve suffisante que la personne ou la société à laquelle les actions sont vendues ou transférées est un investisseur averti. En étudiant la qualification d'un souscripteur ou d'un cessionnaire en tant qu'investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité aura soin d'observer les directives ou recommandations (le cas échéant) des autorités de surveillance compétentes.

Les investisseurs avertis souscrivant en leur propre nom, mais pour le compte d'un tiers, doivent certifier à l'actionnaire-gérant commandité que cette inscription est effectuée au nom d'un investisseur averti comme susmentionné et l'actionnaire-gérant commandité peut requérir la preuve que le bénéficiaire réel des actions est un investisseur averti.

7.3 Restrictions concernant la souscription et propriété.

L'actionnaire-gérant commandité peut, à tout moment et à sa propre discrétion, interrompre, clore ou limiter provisoirement l'émission d'actions aux personnes privées ou morales résidant ou établis dans certains pays ou territoires. L'actionnaire-gérant commandité peut également interdire à certaines personnes privées ou morales d'acquérir directement ou à titre de bénéficiaire ou de détenir des actions, si cette mesure est nécessaire pour la protection de la Société ou d'un compartiment, des actionnaires de la Société ou d'un compartiment.

En outre, l'actionnaire-gérant commandité peut:

- rejeter en tout ou partie à sa propre discrétion toute demande d'actions; ou
- racheter à tout moment des actions détenues par des actionnaires qui n'ont pas le droit d'acheter ou de détenir ces actions.

Dans le cas où l'actionnaire-gérant commandité notifie à un actionnaire le rachat obligatoire pour l'une quelconque des raisons susmentionnées, ce dernier n'aura plus droit aux actions mentionnées dans l'avis de rachat immédiatement après la clôture de l'activité à la date y précisée.

S'il apparaît à un quelconque moment qu'un détenteur d'une classe ou d'une catégorie d'actions n'est pas un investisseur averti, l'actionnaire-gérant commandité rachètera les actions concernées.

Art. 8. Émission et Rachat d'actions.

8.1 Émission d'actions

L'actionnaire-gérant commandité peut émettre des actions de toute classe ou catégorie dans chaque compartiment séparé.

Les actions sont régulièrement mises à disposition par l'actionnaire-gérant commandité dans chaque compartiment.

L'actionnaire-gérant commandité peut imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions sont émises dans chaque compartiment.

Les actions sont émises au jour ouvrable concerné (un "jour ouvrable") désigné par l'actionnaire-gérant commandité comme étant le jour d'évaluation du compartiment concerné (le "jour d'évaluation"), sous réserve du droit de l'actionnaire-gérant commandité d'interrompre temporairement l'émission comme prévu dans "Suspension provisoire du calcul". À chaque fois qu'il y est fait référence dans la présente, l'expression "jour ouvrable" signifie un jour où les banques sont ouvertes aux activités au Luxembourg.

Le prix par action sera la valeur nette d'inventaire ("VNI") par action de la classe ou catégorie concernée d'actions dans chaque compartiment au jour d'évaluation en vigueur plus les charges de ventes applicables. En fonction des lois, des réglementations, des règles de la bourse ou des pratiques bancaires dans le pays où la souscription est effectuée, des impôts ou des coûts additionnels peuvent être demandés. La VNI par action de chaque classe ou catégorie sera disponible pendant la durée fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission.

Les investisseurs peuvent être requis de compléter un accord de souscription pour les actions ou autre documentation satisfaisante à l'actionnaire-gérant commandité indiquant que l'acheteur ou le bénéficiaire réel n'est pas "une personne américaine" et qu'il est un investisseur institutionnel, professionnel ou qualifié comme précisé à l'article 2 de la Loi de 2007. Les accords de souscription contenant telles représentations sont disponibles auprès de l'actionnaire-gérant commandité ou des agents dûment nommés de la Société. Pour toute inscription subséquente des instructions seront données par télécopie, télex ou par courrier.

Les paiements seront opérés pendant la période fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisés dans le document d'émission par transfert bancaire électronique net de tous frais bancaires (sauf là où les pratiques bancaires locales ne permettent pas le transfert bancaire électronique) et dans la monnaie de référence du compartiment concerné ou dans toute autre devise dans la limite imposée par le document d'émission à l'ordre de la banque de dépôt. Faute de ce faire, les demandes de paiement seront considérées comme annulées.

L'actionnaire-gérant commandité n'émettra pas d'actions, un jour d'évaluation particulier, à moins que la demande de souscription de ces actions ait été reçue par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement du souscripteur) à un moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité comme décrit plus amplement dans le document d'émission; sinon, une telle demande sera considérée comme ayant été reçue le jour ouvrable suivant.

L'actionnaire-gérant commandité se réserve le droit de rejeter toute souscription en tout ou en partie, dans lequel cas les sommes de souscription versées ou le solde y afférent, le cas échéant, seront normalement ristournées au demandeur dans la période prévue comme indiqué dans le document d'émission, pourvu que ces sommes de souscription aient été compensées.

Aucune action d'une quelconque classe ou catégorie et compartiment ne sera émise pendant la période où le calcul de la VNI par action d'une telle classe ou catégorie ou compartiment est interrompu par l'actionnaire-gérant commandité.

Dans le cas de suspension de transactions d'actions, la souscription sera négociée au premier jour ouvrable suivant la fin de la période de suspension.

L'actionnaire-gérant commandité peut accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de titres à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé qui sera disponible pour inspection et pourvu que ces titres soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du compartiment concerné décrits dans le document d'émission des actions de la Société. Tous frais occasionnés afférents à un apport en nature de titres seront supportés par les actionnaires concernés.

Dans la mesure où la souscription n'engendre pas l'acquisition d'un nombre complet d'actions, des fractions d'actions nominatives seront émises jusqu'à un millième d'action.

8.2 Investissement et participations minimums

Des montants minima d'investissements initiaux et subséquents ainsi que de participation peuvent être fixés par l'actionnaire-gérant commandité et mentionnés dans le document d'émission de la Société.

8.3 Rachat d'actions

A l'exception de ce qui est prévu dans "Suspension provisoire des calculs", les actionnaires peuvent à tout moment demander le rachat de leurs actions.

Les rachats seront effectués à la VNI par action dans le compartiment et classe ou catégorie concernés à tout jour d'évaluation, pourvu que les demandes aient été reçues par l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement de l'actionnaire) au moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité de la Société au Luxembourg, comme décrit plus précisément dans le document d'émission. Les demandes reçues après cette période seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Par suite de fluctuations potentielles, le prix de rachat peut être plus élevé ou plus bas que le prix payé au moment de la souscription ou de l'achat.

Les instructions pour le rachat d'actions peuvent être données par télécopie, télex ou courrier. Les demandes de rachat doivent contenir les informations suivantes (le cas échéant): l'identité et l'adresse de l'actionnaire demandant le rachat, le compartiment concerné, la classe ou catégorie concernée, le nombre d'actions ou le montant à racheter, le nom auquel les actions sont enregistrées et les détails complets du paiement, incluant le nom du bénéficiaire, de la banque et du numéro de compte. Tous les documents nécessaires à la réalisation du rachat doivent être joints à la demande.

Les demandes de rachat doivent être accompagnées d'un document prouvant le droit d'agir au nom de l'actionnaire ou par procuration en la forme et substance acceptable par l'actionnaire-gérant commandité. Les demandes de rachat effectuées conformément à la procédure en cours seront irrévocables, sauf dans le cas où un actionnaire révoquerait cette demande parce qu'elle ne peut être honorée pour l'une des raisons mentionnées dans "Suspension provisoire du calcul" de la présente.

L'actionnaire-gérant commandité s'assurera qu'un niveau approprié de liquidités est maintenu dans chaque compartiment afin d'assurer à tout moment, en des circonstances normales, le rachat d'actions d'un compartiment.

Sur instruction émanant de l'actionnaire-gérant commandité, le paiement du prix de rachat sera effectué dans la période fixée par l'actionnaire-gérant commandité et précisée dans le document d'émission. Le paiement de ces actions sera opéré dans la devise de référence du compartiment concerné ou, le cas échéant, dans la monnaie de libellé de la classe concernée comme prévu aux annexes du document d'émission ou dans toute devise librement convertible spécifiée par l'actionnaire. Dans le dernier cas, tous frais de conversion seront supportés par l'actionnaire concerné.

Les actions de tout compartiment ne seront pas rachetées si le calcul de la VNI par action dudit compartiment est suspendu par l'actionnaire-gérant commandité conformément à "Suspension provisoire du calcul".

En outre, si à un jour d'évaluation, les demandes de rachat et de conversion se rapportent à plus de 10 % des actions en circulation d'une classe ou catégorie ou compartiment précis, l'actionnaire-gérant commandité peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera retardé pour la période considérée par l'actionnaire-gérant commandité comme étant du meilleur intérêt du compartiment concerné mais n'excédant pas normalement un jour d'évaluation. Au jour d'évaluation suivant cette période, ces dernières demandes de rachat et de conversion seront traitées en priorité.

Si, par suite d'une demande de rachat, la VNI totale de toutes les actions détenues par un actionnaire dans un compartiment descendait au-dessous du montant minimum référencé dans "Investissement et participation minimums" des présents statuts, l'actionnaire-gérant commandité peut traiter cette demande comme une demande de rachat de l'intégralité des actions de l'actionnaire dans le compartiment concerné.

Art. 9. Conversion d'actions. Sauf prévu autrement dans le document d'émission, les actionnaires qui souhaitent convertir tout ou partie de leurs actions d'une classe ou catégorie particulière en actions d'autres classes ou catégories (dans les limites disponibles) du même compartiment ou en actions de classes ou catégories d'actions identiques ou différentes (dans les limites disponibles) d'autres compartiments, doivent soumettre une demande par télécopie, télex ou courrier à l'agent de registre et de transfert, précisant le compartiment ou les compartiments, la ou les classes/catégories concernées et le nombre d'actions qu'ils souhaitent convertir.

Une conversion d'actions d'une classe ou catégorie spécifique d'un compartiment en des actions d'une autre classe ou catégorie dans le même compartiment et/ou en des actions d'une classe ou catégorie identique ou différente dans un autre compartiment sera traitée comme un rachat d'actions et achat simultané d'actions du compartiment acquis. Un actionnaire qui souhaite convertir ses actions peut de ce fait réaliser un bénéfice ou une perte imposable liée à la conversion selon les lois du pays de sa citoyenneté, résidence ou domicile.

Les actions peuvent être soumises à la conversion lors de tout jour ouvrable.

Toutes les conditions relatives au rachat d'actions s'appliqueront également à la conversion des actions.

Aucune conversion d'actions ne sera effectuée jusqu'à ce qu'un formulaire de demande de conversion dûment complété ou notification écrite acceptée par l'agent de registre et de transfert ait été reçue au siège social de l'agent de registre et de transfert (au nom de la Société ou directement par l'actionnaire) au moment fixé par l'actionnaire-gérant commandité agissant au nom de la Société au Luxembourg, comme décrit plus amplement dans le document d'émission. Les demandes reçues en retard seront considérées comme ayant été reçues le jour ouvrable suivant.

Lors de la conversion d'actions, l'actionnaire doit satisfaire aux conditions d'investissement minimum applicables mentionnées à l'article 8.2 des présentes.

Si, par suite d'une demande de conversion, la VNI totale de toutes les actions détenues par l'actionnaire dans un compartiment descend au-dessous du montant minimum référencé dans "Investissement et participation minimums" des présents statuts, l'actionnaire-gérant commandité peut traiter cette demande comme une demande de conversion de la participation intégrale de cet actionnaire dans le compartiment concerné.

Les conversions seront effectuées sur la base des VNI respectives des actions concernées de la classe ou catégorie précises d'actions ou compartiment, aux jours d'évaluations concernés suivant la réception par l'agent de registre et de transfert des documents mentionnés dans le document d'émission, déduction faite de toute charge de conversion précisée dans le document d'émission.

Art. 10. Charges de la Société.

10.1 Généralités

La Société s'acquittera sur l'actif du compartiment concerné de toutes les dépenses à payer par le compartiment, notamment mais non exclusivement:

- les frais payables à et les remboursements raisonnables et dépenses pour le compte de tiers occasionnés par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert, le cas échéant;
- toute taxe pouvant être due sur les actifs et le revenu du compartiment;
- les frais bancaires courants dus sur transactions impliquant des titres détenus dans le compartiment;
- les frais légaux encourus par la banque de dépôt agissant dans l'intérêt des actionnaires;
- le coût de toute assurance de responsabilité ou assurance contre les détournements couvrant tous les frais, dépenses ou pertes ressortant de toute obligation ou demande du chef de dommage ou autre dédommagement demandé contre

l'agent de dépôt ou autres agents de la Société pour violation de la loi ou non-respect de leurs obligations respectives découlant des présents statuts ou autres à l'encontre de la Société;

- les frais et dépenses de rédaction et impression des confirmations

écrites d'actions; les frais et dépenses de rédaction et/ou de dépôt et impression de l'Actionnaire-gérant Commandité et tout autre document concernant la Société, incluant les déclarations d'enregistrement et documents d'émission et notes explicatives auprès de toute autorité (y compris les associations de maisons de courtage de valeur locales) ayant compétence sur la Société ou sur l'offre d'actions de la Société; les frais et dépenses de rédaction, dans telles langues nécessaires dans l'intérêt des actionnaires, incluant les bénéficiaires réels des actions et la distribution annuelle et semestrielle de rapports et autres rapports ou documents exigés par les lois ou règlements en vigueur des autorités susmentionnées; les frais de comptabilité, tenue des comptes et calcul de la VNI par l'Administrateur Central; les frais de rédaction et distribution d'avis publics aux actionnaires; les honoraires d'avocats et du réviseur d'entreprise agréé; et tous frais administratifs similaires, y compris toute dépense publicitaire et autres dépenses occasionnées directement par l'offre et la distribution d'actions.

Toute dépense récurrente sera d'abord imputée sur le revenu, puis sur les plus-values et enfin sur les actifs. D'autres charges pourront être amorties sur une période n'excédant pas 5 ans.

10.2 Frais de constitution et de lancement de la Société

Les frais et dépenses de constitution de la Société et l'émission initiale de ses actions seront supportés par la Société et amortis sur une période n'excédant pas 5 ans à partir de la constitution de la Société et en autant de montants que fixés chaque année par l'actionnaire-gérant commandité sur une base équitable.

10.3 Frais de constitution et de lancement des compartiments supplémentaires

Les frais et dépenses occasionnés par la création d'un compartiment seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif de ce compartiment seulement et dans des montants fixés chaque année par l'Actionnaire-gérant Commandité sur une base équitable. Le compartiment nouvellement constitué ne supportera pas une proportion des frais et dépenses occasionnés par la constitution du Fonds et l'émission initiale d'actions non encore amortie au moment de la constitution du nouveau compartiment.

10.4 Commission de l'Actionnaire-Gérant Commandité

L'actionnaire-gérant commandité est autorisé à recevoir une commission de gestion à imputer sur l'actif net de chaque compartiment.

Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par l'Actionnaire-Gérant Commandité seront supportés par le compartiment concerné.

10.5 Commission du gestionnaire en investissement

Le gestionnaire en investissement est autorisé à recevoir une commission de gestion à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le gestionnaire en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.6 Commissions du conseiller en investissement

Le conseiller en investissement est autorisé à recevoir une commission de conseil à imputer sur l'actif net de chaque compartiment. Cette commission est décrite pour chaque compartiment dans le document d'émission.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câblogramme et courrier) exposés par le conseiller en investissement seront supportés par le compartiment concerné.

10.7 Commissions de l'Administrateur Central

L'Administrateur Central est autorisé à recevoir une commission d'administration sur l'actif net du compartiment concerné. Cette commission dépendra de la politique d'investissement du compartiment concerné.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposés par l'Administrateur Central seront supportés par le compartiment concerné.

10.8 Commissions de l'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert

L'agent de dépôt, domiciliataire, de registre et de transfert sera autorisé à recevoir une commission dont le montant maximum sera indiqué dans le document d'émission. En outre, la banque de dépôt peut recevoir des frais bancaires habituels pour transactions.

Tout déboursement et débours raisonnable pour le compte de tiers (y compris mais non exclusivement les frais de téléphone, télex, câble et courrier) exposé par l'agent de dépôt, domiciliataire, registre et de transfert et tous frais de dépôt des banques et établissements financiers ayant la garde de l'actif d'un compartiment seront supportés par le compartiment concerné.

Art. 11. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et sera clos le 31 décembre de chaque année.

Le premier exercice comptable se terminera le 31 décembre 2011.

Les comptes consolidés de la Société seront tenus dans la monnaie de référence de la Société. Les états financiers liés aux compartiments séparés seront exprimés dans la devise de référence du compartiment concerné.

Art. 12. Publications. Les rapports annuels vérifiés seront mis à la disposition des actionnaires gratuitement aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et du domiciliataire.

Toute autre information financière soumise à publication concernant la Société, y compris la VNI, le prix d'émission, de conversion et de rachat des actions de chaque compartiment et toute suspension de l'évaluation, sera mise à disposition du public aux bureaux de la Société, de l'agent de dépôt et de tout agent de paiement.

Dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise ou décidée par l'actionnaire-gérant commandité, tout avis aux actionnaires sera envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, envoyé aux actionnaires par courriel, publié sur le site Internet de la Société, dans un ou plusieurs journaux et/ou dans le Mémorial.

Art. 13. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action.

13.1 Fréquence de calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie dans le compartiment concerné sera calculée au moins deux fois par an comme décrit plus amplement dans le document d'émission (un "jour d'évaluation"), conformément aux dispositions de "l'évaluation de l'actif" ci-dessous. Ce calcul sera effectué par l'Administrateur Central en sa qualité d'administrateur sous la direction et responsabilité ultime de l'actionnaire-gérant commandité.

13.2 Calcul

La VNI par action pour chaque classe ou catégorie d'actions dans le compartiment concerné sera exprimée dans la devise de référence de chaque compartiment concerné et sera fixée à chaque jour d'évaluation en divisant l'actif net du compartiment attribuable à la classe ou à la catégorie concernée, étant la valeur de l'actif total de ce compartiment allouable justement à la classe ou catégorie moins la portion du passif du compartiment justement allouable à la classe ou la catégorie, pour chaque jour d'évaluation, par le nombre total d'actions de la classe ou catégorie en circulation au jour d'évaluation concerné, conformément aux règles d'évaluation prévues à "Évaluation de l'actif".

L'actif et le passif de chaque compartiment sont évalués dans leur devise de référence.

La VNI par action peut être arrondie par excès ou par défaut à l'action la plus proche de la devise de référence décidée par l'actionnaire-gérant commandité.

13.3 Suspension provisoire du calcul

L'actionnaire-gérant commandité peut suspendre le calcul de la VNI par action d'un compartiment et, en conséquence, l'émission et le rachat d'actions par ses actionnaires ainsi que la conversion à partir d'actions et en actions de chaque compartiment:

- lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses et autres marchés réglementés fournissant la base de l'évaluation d'une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable au compartiment ou lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses ou autres marchés réglementés dans la devise dans laquelle une partie substantielle de l'actif de la Société attribuable à chaque compartiment est libellée, sont fermés autrement qu'aux jours fériés ou si les transactions y sont soumises à des restrictions ou suspendues;

- lorsque, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, la cession d'actifs de la Société attribuables à chaque compartiment n'est pas raisonnablement ou normalement praticable sans nuire gravement aux intérêts des actionnaires;

- dans le cas d'une interruption des moyens normaux de communication utilisés pour l'évaluation de l'investissement de la Société attribuable à chaque compartiment, ou si, en raison de circonstances exceptionnelles, la valeur de l'actif de la Société attribuable au compartiment ne peut être déterminée avec suffisamment de rapidité et de précision;

- si, par suite de restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions au nom de la Société sont impraticables ou si les achats et ventes des actifs de la Société attribuables à tel compartiment ne peuvent être réalisés aux taux de change normaux.

Toute suspension doit être publiée et notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, rachat ou conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la VNI a été suspendu.

Pareille suspension concernant un compartiment n'aura aucun effet sur le calcul de la VNI par action, l'émission, le rachat et la conversion d'actions de tout autre compartiment.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la VNI par action dans le compartiment concerné.

13.4 Évaluation des actifs

L'actif de la Société, relatif à chaque compartiment, doit comprendre:

(i) l'ensemble des liquidités en caisse ou en dépôt, en ce compris tous intérêts échus y afférents;

(ii) l'ensemble des effets et billets payables à vue et tout produit à recevoir (incluant les produits non encore perçus liés à la cession de titres);

(iii) l'ensemble des obligations, obligations à terme, certificats de dépôt, actions, obligations non garanties, titres à revenu fixe, bons de souscriptions, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de la Société;

(iv) tous dividendes en actions, dividende en espèces et distributions en numéraire à recevoir par la Société dans la mesure où la Société peut raisonnablement disposer d'informations y relatives;

(v) tous intérêts échus sur les actifs porteurs d'intérêts qui sont la propriété de la Société, sauf si lesdits intérêts sont compris ou reproduits dans le principal desdits actifs;

(vi) les frais d'établissement de la Société, incluant les frais d'émission et de distribution des actions de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

(vii) la valeur liquidative des contrats de change à terme et toute option d'achat ou de vente où la Société détient une position ouverte;

(viii) tous autres actifs de toute sorte et de toute nature incluant les charges payées d'avance.

La valeur de l'actif de chaque compartiment sera déterminée comme suit:

a) la valeur de tout numéraire en caisse ou en dépôt, les factures et billets payables sur demande et créances clients, dépenses prépayées, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou échus comme susmentionné mais non encore reçus doit en être le montant intégral, sauf au cas où leur paiement ou réception intégrale est peu probable, auquel cas la valeur est calculée après une déduction considérée comme appropriée pour en refléter la valeur réelle;

b) la valeur des titres cotés ou échangés sur un marché réglementés, une Bourse ou autres marchés réglementés sera évaluée au dernier cours disponible sur ces marchés. Si un titre est coté ou échangé sur plusieurs marchés, le cours de clôture sur le marché qui constitue le marché le plus représentatif de ces titres, sera déterminant;

c) dans le cas où les titres ne seraient pas cotés ou échangés sur un marché réglementé, une Bourse ou autres marchés réglementés ou si, selon l'avis de l'actionnaire-gérant commandité, le dernier cours disponible ne reflète pas exactement la juste valeur de marché des titres concernés, la valeur des titres sera fixée par l'actionnaire-gérant commandité sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et de bonne foi par l'actionnaire-gérant commandité;

d) la valeur liquidative des contrats à terme standardisés, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option non négociés sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés signifiera leur valeur de liquidation nette fixée, conformément aux principes établis par l'actionnaire-gérant commandité, sur une base appliquée régulièrement pour chaque contrat différent. La valeur de liquidation des contrats à terme standardisés, contrats à terme de gré à gré, ou contrats de change à option négociés sur des marchés réglementés, Bourse ou autres marchés réglementés sera fondée sur les derniers cours à terme disponibles de ces contrats sur les marchés réglementés, Bourses ou autres marchés réglementés sur lesquels ces contrats sont échangés par la Société; si un contrat à terme standardisé, contrat à terme de gré à gré, ou contrat de change à option ne peut être liquidé le jour où l'actif net est fixé, la base visant à déterminer la valeur de liquidation du contrat sera la valeur que l'actionnaire-gérant commandité juge juste et raisonnable;

e) la VNI par action de chaque compartiment peut être déterminée en utilisant une méthode d'amortissement du coût pour tout investissement avec date d'échéance à court terme. Cela implique d'évaluer un investissement à son cours puis d'accepter un amortissement constant jusqu'à échéance de toute remise ou prime, indépendamment de l'impact des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur de marché des investissements. Alors que cette méthode fournit une certitude dans l'évaluation, elle peut engendrer des périodes pendant lesquelles la valeur, fixée par le coût d'amortissement, est plus élevée ou plus basse que le prix que le compartiment recevrait s'il cédait l'investissement. L'Administrateur Central évaluera régulièrement la méthode d'évaluation et recommandera des modifications, lorsque cela est nécessaire, afin de garantir que les investissements du compartiment concerné seront évalués à leur juste valeur de marché comme déterminé en bonne foi par l'Administrateur Central. Si l'Administrateur Central estime qu'un écart par rapport au coût amorti par action peut engendrer une dilution importante ou un autre résultat injuste pour les actionnaires, l'Administrateur Central procédera à des rectifications, le cas échéant, comme il le juge approprié afin d'éliminer ou de réduire, dans la mesure du possible, la dilution ou les résultats injustes;

Le compartiment concerné doit, en principe, conserver dans son portefeuille les investissements déterminés par la méthode d'amortissement du coût jusqu'à leurs dates d'échéance respectives;

f) les swaps de taux sont évalués à leur juste valeur de marché établie par référence à la courbe de taux d'intérêt en vigueur. Les swaps liés à l'indice de référence et aux instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice de référence ou instrument financier applicable. L'évaluation de l'accord de swap de l'indice de référence ou instrument financier sera fondée sur la valeur de marché de la transaction du swap établie de bonne foi conformément aux procédures fixées par l'Administrateur Central;

g) tout autre actif sera évalué à la juste valeur de marché fixée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Administrateur Central;

h) l'Administrateur Central peut autoriser d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur d'un actif de la Société.

Dans le cas où des circonstances extraordinaires rendent les évaluations susmentionnées impossibles ou inadéquates, l'Administrateur Central est autorisé à adopter, prudemment et de bonne foi, d'autres règles aux fins d'aboutir à une évaluation juste de l'actif de la Société.

Si, depuis le moment de détermination de la VNI par action de toute classe ou catégorie dans un compartiment particulier, une modification importante a eu lieu dans les cours des marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du compartiment sont échangés ou cotés, l'Administrateur Central peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation de la VNI par action et procéder à une seconde évaluation. Tous les ordres de souscription, rachat ou change reçus ce jour là seront traités avec la seconde VNI par action.

Le passif de la Société devra comprendre:

- (i) tous les emprunts, effets échus et comptes à verser exigibles;
- (ii) tous intérêts échus sur emprunts de la Société (y compris les frais encourus dans le cadre de la conclusion de ces emprunts);
- (iii) tous frais administratifs échus ou redus;
- (iv) tout passif connu, présent ou futur, incluant toute obligation contractuelle exigible ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature;
- (v) une provision appropriée pour impôts futurs fondée sur le capital et le revenu au jour d'évaluation concerné, comme déterminé de temps à autre par l'actionnaire-gérant commandité ainsi que toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par l'actionnaire-gérant commandité; et
- (vi) tout autre passif de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception du passif représenté par les actions de la Société. Pour la détermination du montant de ce passif, l'actionnaire-gérant commandité prendra en compte toutes les dépenses payables et tous les frais occasionnés par la Société, qui comprennent entre autres les commissions et dépenses détaillées dans leur section correspondante.

La VNI par action pour chaque compartiment est fixée par l'Administrateur Central agissant en sa capacité d'administrateur et mise à disposition à son siège social.

Chaque compartiment sera évalué de telle sorte que tous les accords visant à racheter ou céder les titres sont reflétés à la date d'exécution et tous les dividendes et les distributions à recevoir sont regroupés aux dates de détachement du droit au dividende concernées.

Art. 14. Politique de distribution. L'actionnaire-gérant commandité peut déclarer des distributions annuelles ou intermédiaires à partir des bénéfices sur revenu des investissements et gains sur capital réalisés et, s'il est jugé nécessaire de maintenir un niveau raisonnable de dividendes, à partir de tous autres fonds disponibles pour la distribution.

Nonobstant ce qui précède, aucune distribution ne peut être faite s'il en résulte que l'actif total net de la Société chute au-dessous de son équivalent dans la monnaie de référence de la Société du montant minimum de l'actif net des organismes de placement collectif requis par la loi luxembourgeoise.

Les distributions effectuées et non réclamées pendant cinq ans à partir de leur échéance expireront et reviendront au compartiment concerné.

Art. 15. Amendements aux statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut dans l'intérêt des actionnaires modifier les statuts de la Société, en respectant les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 16. Durée, Liquidation et Incorporation de la Société et De tout compartiment, Classe ou catégorie. La Société et chaque compartiment sont constitués pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 15 des présents statuts.

Si le capital social descend au-dessous des deux tiers du capital minimum indiqué, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'assemblée générale par l'actionnaire-gérant commandité. L'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum n'est exigé, décidera à la simple majorité de votes des actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société peut également être référée à l'assemblée générale lorsque le capital social tombe au-dessous d'un quart du capital minimum à l'article 6 des présents statuts; dans ce cas, l'assemblée générale sera tenue sans conditions de quorum et la dissolution pourra être décidée par les actionnaires détenant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée. L'assemblée doit être convoquée de telle sorte à être tenue dans un délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net de la Société est descendu au-dessous des deux tiers ou, le cas échéant, du quart du minimum légal.

La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et émoluments.

L'événement conduisant à une dissolution de la Société doit être annoncé par avis publié dans le Mémorial. En outre, l'événement conduisant à la dissolution de la Société doit être annoncé dans au moins deux journaux à diffusion appropriée, dont au moins l'un d'entre eux sera luxembourgeois. Cet événement sera également notifié aux actionnaires de toute autre manière jugée adéquate par l'actionnaire-gérant commandité.

L'assemblée générale ou, le cas échéant, le(s) liquidateur(s) qu'elle a nommés, réalisera l'actif de la Société ou des classes ou catégories correspondantes et/ou des compartiments dans le meilleur intérêt des actionnaires et sur instruction de l'assemblée générale, la banque de dépôt distribuera les produits nets émanant de la liquidation, après déduction de toutes les dépenses engendrées par la liquidation, parmi les actionnaires des classes, catégories et /ou compartiments concernés proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. L'assemblée générale peut distribuer tout ou partie de l'actif de la Société ou des classes, catégories et/ou compartiments en nature à tout actionnaire qui l'accepte, conformément aux conditions prévues par l'assemblée générale (y compris mais non limitativement la remise d'un rapport d'évaluation indépendant émis par les réviseurs d'entreprises agréés de la Société) et au principe d'égalité de traitement des actionnaires.

À la date de la décision de la liquidation de la Société, les produits correspondant aux actions non liquidées seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation de Luxembourg jusqu'à écoulement de la période de prescription. Dans la mesure où la liquidation d'une classe, catégorie et/ou compartiment est concernée, les produits correspondant aux actions non liquidées pour remboursement à la date de la décision de la liquidation de la Société seront gardés en lieu sûr par la banque de dépôt pour une période n'excédant pas 9 mois à partir de la date de la clôture de la liquidation; passé ce délai, ces produits seront gardés en lieu sûr à la Caisse de Consignation.

Les actions peuvent être rachetées, pourvu que les actionnaires soient traités équitablement.

Au cas où pour une raison quelconque, la valeur de l'actif d'une classe, catégorie ou compartiment descendrait au-dessous du montant que l'actionnaire-gérant commandité considère comme niveau minimum en-dessous duquel la classe, catégorie ou compartiment ne peut fonctionner efficacement de façon économique, ou dans le cas où une modification significative de la situation économique ou politique aurait des retombées sur la classe, catégorie ou compartiment avec des conséquences négatives sur les investissements de cette classe, catégorie ou compartiment ou lorsque la gamme de produits offerts aux clients est rationalisée, l' actionnaire-gérant commandité peut décider de mener une opération de rachat forcé de toutes les actions de la classe, catégorie ou compartiment à la valeur net d'inventaire par action en vigueur au jour d'évaluation, date à laquelle la décision prendra effet (y compris les cours et dépenses précis occasionnés par la réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la classe, catégorie ou du compartiment concernés avant la date de prise d'effet du rachat forcé. Cet avis indiquera les raisons de ce rachat de même que les procédures de mise en œuvre. A moins qu'il ne soit autrement disposé par l'actionnaire-gérant commandité, les actionnaires de telle classe, catégorie ou compartiment ne peuvent continuer à proposer le rachat ou la conversion de leurs actions en attendant la mise en place de la décision de liquidation. Si l'actionnaire-gérant commandité autorise le rachat ou la conversion des actions, ces opérations de rachat ou de conversion seront effectuées conformément aux clauses prévues par l'Actionnaire-gérant Commandité dans les documents de vente des actions, sans frais (mais incluant les cours et dépenses réels occasionnés par la réalisation des investissements, les dépenses de clôture et celles de règlement des impayés) jusqu'à la date de prise d'effet du rachat forcé.

Dans les mêmes circonstances mentionnées dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation de classes, catégories et/ou compartiments, l' actionnaire-gérant commandité peut décider de fusionner une classe, catégorie et/ou compartiment avec une autre classe, catégorie et/ou compartiment. Les actionnaires seront informés d'une telle décision par avis envoyé à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par l'actionnaire-gérant commandité, en outre, la publication contiendra des informations relatives à la nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment. Cette publication sera effectuée au moins un mois avant la date à laquelle la fusion prendra effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, avant que l'opération impliquant l'apport à une nouvelle classe, catégorie et/ou compartiment ne prenne effet.

L'actionnaire-gérant commandité peut décider de distribuer l'actif de toute classe, catégorie et/ou compartiment à ceux d'un autre OPC soumis à la Loi de 2007 ou à tout autre compartiment d'un autre OPC (cet OPC ou compartiment dans un autre OPC étant appelé le "Nouveau Fonds") (à la suite d'une scission ou d'une fusion, si nécessaire et le paiement du montant correspondant à tout droit à une partie aux actionnaires) là où la valeur de l'actif net d'une classe, catégorie et/ou compartiment est passé à un montant fixé par l'actionnaire-gérant commandité comme étant le niveau minimum de la classe, catégorie et/ou compartiment pour opérer de manière économiquement efficace, ou en cas de changement important de la situation économique ou politique ou pour des raisons de rationalisation. Cette décision sera annoncée par avis envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires ou de toute autre manière jugée appropriée par l'actionnaire-gérant commandité (en outre, l'avis comprendra des informations relatives au nouveau Fonds), un mois avant la date à laquelle la fusion prend effet afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat de leurs actions, sans frais, pendant cette période. Après cette période, les actionnaires n'ayant pas demandé le rachat de leurs actions seront liés par la décision de l'actionnaire-gérant commandité, sous réserve que seuls les actionnaires ayant expressément donné leur accord pourront être transférés à un OPC étranger.

Art. 17. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ni aucune autre transaction conclue entre la Société et une autre société ou entreprise ne saurait être entaché ni invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de l'Actionnaire-Gérant Commandité ou agent de la Société aient des intérêts dans ladite autre société ou entreprise ou aient la qualité d'administrateur, agent ou salarié de celle-ci. Le fait pour un administrateur ou agent de la Société d'exercer des fonctions d'administrateur, agent ou salarié d'une société ou entreprise avec laquelle la Société sera amenée à conclure des contrats ou à collaborer

d'une quelconque autre manière, ne fera pas obstacle à ce qu'il examine et vote ou agisse dans le cadre de toutes questions ayant trait à ce contrat ou d'autres affaires.

Dans le cas où, dans une quelconque transaction de la Société, un administrateur de l'Actionnaire-Gérant Commandité ou agent de la Société aurait un intérêt contraire aux intérêts de la Société, cet administrateur ou agent devra aviser l'Actionnaire-Gérant Commandité dudit conflit d'intérêt et s'interdira de participer ou de voter dans le cadre de cette transaction. Cette transaction et les intérêts y afférents de cet administrateur ou agent seront examinés lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'expression "conflit d'intérêts", telle qu'employée ci-dessus, n'inclura pas les rapports avec ou sans intérêt dans quelque affaire, position ou transaction que ce soit impliquant une société affiliée ou associée ou une autre personne, entreprise ou entité pouvant de temps à autre, être déterminé par l'actionnaire-gérant commandité à son entière discrétion.

Art. 18. Actionnaire - Gérant Commandité. La Société sera gérée par un Actionnaire-Gérant Commandité. Il sera actionnaire de la société.

L'Actionnaire-Gérant Commandité est la société A&T GESTION GP S.à r.l. avec siège social à 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-155338.

L'Actionnaire-Gérant Commandité ne peut pas être révoqué de la gestion de la S.C.A.

L'Actionnaire-Gérant Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des actionnaires seront de la compétence de l'Actionnaire-Gérant Commandité.

L'Actionnaire-Gérant Commandité peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et affaires de la Société et ses pouvoirs pour exécuter les actes selon les politiques d'investissement.

En outre, l'Actionnaire-Gérant Commandité peut nommer un ou plus gestionnaires en investissement et/ou conseillers en investissement en respectant les politiques d'investissement de la Société.

Toute nomination de cet ordre peut être révoquée par l'Actionnaire-Gérant Commandité à tout moment.

Art. 19. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par la signature de l'Actionnaire-Gérant Commandité ou par la signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par l'Actionnaire-Gérant Commandité.

Art. 20. Assemblées générales des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Ses résolutions lieront tous les actionnaires indépendamment de la classe ou catégorie d'actions qu'ils détiennent. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, sachant que toute résolution de l'Assemblée Générale d'Actionnaires modifiant les statuts ou la création de droits ou obligations vis-à-vis de tiers devra être approuvée par l'Actionnaire-Gérant Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires se réunira sur convocation de l'Actionnaire-Gérant Commandité.

Elle peut également être convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle sera tenue conformément à la loi luxembourgeoise au siège social, le deuxième mardi du mois de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues à des lieux et moments spécifiés dans les convocations respectives d'assemblées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire-Gérant Commandité conformément sur ordre du jour envoyé au moins huit jours avant la réunion à chaque actionnaire enregistré à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires ou à toute autre adresse indiquée par l'actionnaire concerné. L'ordre du jour sera préparé par l'actionnaire-gérant commandité sauf dans le cas où la réunion serait demandée par écrit par les actionnaires, auquel cas l'actionnaire-gérant commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Toutes les actions sont nominatives et si aucune publication n'est faite, les avis donnés aux actionnaires peuvent être envoyés par courriel sur adresse enregistrée uniquement.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent comme dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

L'actionnaire-gérant commandité peut fixer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour l'assistance aux assemblées des actionnaires.

Les affaires traitées lors de toute assemblée des actionnaires se limiteront à celles prévues à l'ordre du jour (qui comprendront les affaires exigées par la loi) et aux activités liées à ces affaires. Chaque action de toute classe ou catégorie donne droit à un vote, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts. Un actionnaire peut agir par procuration lors de toute assemblée générale en nommant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie, une autre personne pour son mandataire, non nécessairement actionnaire.

Sauf autrement prévu par la loi ou les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Réviseur d'Entreprises agréé. Conformément à la loi de 2007, les comptes et la préparation de toutes les déclarations exigées par la loi luxembourgeoise seront surveillés par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée générale et rémunéré par la Société.

Le Réviseur d'Entreprises agréé en fonction peut être démis de ses fonctions à tout moment par l'Assemblée générale.

Art. 22. Dépôt des actifs de la Société. Dans la mesure exigée par la loi de 2007, la Société conclura un accord de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne comme prévu par la loi du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier, telle qu'amendée (le "dépositaire").

Le dépositaire aura les pouvoirs et les responsabilités prévus par la loi de 2007.

Si le dépositaire souhaite se retirer, l'Actionnaire-Gérant Commandité devra faire tout ce qui est en son pouvoir pour trouver un remplaçant dans les deux mois suivant la prise d'effet de la démission. L'Actionnaire-Gérant Commandité peut résilier l'accord de dépôt, mais ne peut relever le dépositaire de ses fonctions avant qu'un remplaçant n'ait été trouvé.

Art. 23. Loi, Juridiction, Langue en vigueur. Les statuts sont régis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Tout litige survenant entre les actionnaires, l'Actionnaire-Gérant Commandité, le gérant en investissement, l'Administrateur Central et la banque de dépôt doit être réglé conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et soumis à la juridiction du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, à moins, cependant que l'Actionnaire-Gérant Commandité, le gérant en investissement, l'Administrateur Central et la banque de dépôt se soumettent, ainsi que la Société, (i) à la juridiction des cours des pays dans lesquels les actions sont offertes ou vendues, concernant les litiges émanant d'investisseurs résidant dans ces pays et, (ii) concernant les affaires relatives aux souscriptions, rachats et conversions par des actionnaires résidant dans ces pays, aux lois de ces pays.

Le français sera la langue régissant les présents statuts.

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas spécifiquement prévu par les présents statuts sera réglée conformément à la loi de 2007 et à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société a été souscrit comme il suit:

1) A&T GESTION GP, S.à r.l. souscrit une (1) action d'actionnaire commanditaire résultant du paiement de dix Euros (EUR 10).

2) Mr. Jaime Agurruza Fantosme souscrit trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) actions commanditaires, résultant du paiement de trente mille neuf cents quatre-vingt dix (EUR 30.990)

Suite à la constitution, l'action d'actionnaire commandité et les actions commanditaires ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice financier commencera à la de constitution de la Société et sera clos le 31 décembre 2011.

L'assemblée générale annuelle sera tenue pour la première fois en 2011. Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, commissions et charges de toute forme supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés à approximativement 3.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare que les conditions énumérées à l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée ont été satisfaites.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant comme dûment mêmes convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir ratifié sa correcte constitution, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse du siège social de la Société est fixé à 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprises indépendant pour la Société sera BDO AUDIT, S.A. avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec numéro B-147.570. Le réviseur a été nommé jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, établit par la présente qu'à la demande de la personne susmentionnée, le présent acte est rédigé en anglais accompagné d'une traduction en français; en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

L'acte original ayant été lu au mandataire des comparants, connu par le Notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty first day of September,

Before the undersigned Maître Martine DECKER, Notary, residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) A&T GESTION GP, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg section B under number 155338, (the General Partner),

here represented by Oscar Casas Vilà, lawyer, residing professionally in 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Madrid on the 20th September 2010;

2) Mr. Jaime Agurruza Fantosme, companies' director, residing at C/ De Ruiz de Alarcón, n°13, Madrid, Spain,

here represented by Oscar Casas Vilà, prenamed, by virtue of a proxy given in Madrid on the 20th September 2010;

The said proxies initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the Notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the undersigned Notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg limited partnership by shares (société en commandite par actions) with variable capital, qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") qualifying as investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "A&T GESTION SICAV - SIF SCA" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established at Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

If the General Partner determines that extraordinary political, economical, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types and all other permitted assets according to the law of 13 February 2007, relating to specialised investment funds (the "Law of 2007"), by means of spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object in accordance with the law dated 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the Law of 13 February 2007), as such law may be amended.

Art. 5. Investment objectives and Policies. The purpose of the SICAV is to provide investors with an opportunity for investment in a self managed mutual investment fund in order to achieve an optimum return from the capital invested.

The Company will seek to achieve its objectives, in accordance with the policies and guidelines established by the General Partner. For this purpose the SICAV offers a choice of Sub-Funds as described in the Offering Document, which allow investors to make their own strategic allocation.

The specific goals and criteria to manage the assets of the various Sub-Funds could be considered as pursuing the following strategies: alternative investment strategies, investment in venture capital, investment in futures contracts (commodity futures and/or financial futures) and/or in options or investment in real estate; as stated, from time to time, in each relevant Appendix of the Offering Document dedicated to each one of these specific goals and criteria.

There can however be no assurance that the investment objective will be successful or that the investment objectives of the SICAV will be achieved.

The specific investment policies and risk spreading rules applicable to any particular Sub-Fund shall be determined by the General Partner and disclosed in the Offering Document.

Art. 6. Share Capital, Sub-Funds, Classes and Categories of Shares. The initial share capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at the time of establishment amount to thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by one (1) general partner share without par value, and three thousand ninety nine (3.099) ordinary shares without par value.. The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company.

The minimum capital shall be at least the equivalent of one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- Eur) within a period of 12 months following the authorization of the Company as a specialised investment fund under Luxembourg law.

The share capital of the Company shall be represented by the following two classes of Shares:

- "General Partner Share": Share which shall be subscribed by the General Partner, as unlimited shareholder (actionnaire-gérant commandité);

- "Ordinary Shares": Shares which shall be subscribed by limited shareholders (actionnaires commanditaires).

For the purposes of the consolidation of the accounts the base currency of the Company shall be Euro (EUR).

For each Sub-Fund, a separate portfolio of investments and assets will be maintained. The different portfolios will be separately invested in accordance with their specific features as described in the Offering Document of the Company.

The Company is one single entity; however, the rights of investors and creditors regarding a Sub-Fund or raised by the constitution, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of this Sub-Fund, and the assets of a Sub-Fund will be answerable exclusively for the rights of the Shareholders relating to this Sub-Fund and for those of the creditors whose claim arose in relation to the constitution, operation or liquidation of this Sub-Fund. In the relations between the Company's Shareholders, each Sub-Fund is treated as a separate entity. The assets, commitments, charges and expenses that cannot be allocated to one specific Sub-Fund will be charged to the different Sub-Funds pro rata to their respective net assets, if appropriate due to the amounts considered.

The General Partner of the Company may decide at any time to create new Sub-Funds.

The General Partner of the Company may also decide to issue, within each Sub-Fund, other different classes of Shares (the "Classes") having e.g. (i) a specific sales and redemption charge structure and/or (ii) a specific management or advisory fee structure and/or (iii) different distribution, Shareholders servicing or other fees and/or (iv) different types of targeted investors and/or (v) different currencies and/or such other features as may be determined by the General Partner of the Company from time to time.

The currency in which the Classes of Shares are denominated may differ from the Reference Currency of the relevant Sub-Fund. The General Partner of the Company may, at the expense of the relevant Class of Shares, use instruments such as forward currency contracts to hedge the exposure of the investments denominated in other currencies than the currency in which the relevant Class of Shares is denominated.

The Classes of Shares may be sub-divided into Categories of Shares which may differ in respect of their specific features.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company is restricted solely to Well-informed investors such as institutional investors, professional investors and any other qualified investors, as specified under article 2 of the Law of 2007.

Under the Law of 2007, a Well-informed Investor shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions:

- who adhere in writing to the status of Well-informed Investor, and
- who invest at least one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125.000.-) in the Company or
- who have been subject to an assessment made by a credit institution, an investment firm or a management company certifying their expertise, experience or knowledge in adequately appraising an investment in the Company.

This restriction is not applicable to the General Partner which may hold Shares without falling into one of these categories.

Each Share is indivisible with respect of the rights conferred to it. In their dealings with the General Partner of the Company or the Custodian, the co-owners or disputants of Shares must be represented by the same person. The exercise of rights attached to the Shares may be suspended until these conditions are met.

Shares will only be issued in registered form.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares.

Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

7.2 Form, Ownership and Transfer of Shares

Shares of any Class or Category in any Sub-Fund may be issued, upon decision of the General Partner as specified in the Offering Document, in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his or her right of ownership of such Shares. The Shareholder shall receive a written confirmation of his or her Shareholding upon request; no certificates shall be issued.

Fractions of registered Shares will be issued, whether resulting from subscription or conversion of Shares.

Title to Shares is transferred by the inscription of the name of the transferee in the register of Shareholders upon delivery to the General Partner of the Company of a transfer document, duly completed and executed by the transferor and the transferee.

The General Partner will not issue or give effect to any transfer of shares of the Company to any investor who may not be considered as Well-informed investor. The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as Well-informed investor. If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed investor, the General Partner will redeem the relevant shares in accordance with the provisions under Article 8 below "Issue and redemption of Shares".

The General Partner will refuse the issue of shares or the transfer of shares, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the shares are sold or transferred is a Well-informed investor. In considering the qualification of a subscriber or a transferee as a Well-informed investor, the General Partner will have due regard to the guidelines or recommendations (if any) of the competent supervisory authorities.

Well-informed investors subscribing in their own name, but on behalf of a third party, must certify to the General Partner that such subscription is made on behalf of a Well-informed investor as aforesaid and the General Partner may require evidence that the beneficial owner of the shares is a Well-informed investor.

7.3 Restrictions on Subscription and Ownership

The General Partner may, at any time and at its discretion, temporarily discontinue, terminate or limit the issue of Shares to persons or corporate bodies residing or established in certain countries or territories. The General Partner may also prohibit certain persons or corporate bodies from directly or beneficially acquiring or holding Shares if such a measure is necessary for the protection of the Company or any Sub-Fund, the Shareholders of the Company or any Sub-Fund.

In addition, the General Partner may:

- reject in whole or in part at its discretion any application for Shares; or
- redeem at any time Shares held by Shareholders who are excluded from purchasing or holding such Shares.

In the event that the General Partner gives notice of a compulsory redemption for any of the reasons set forth above to a Shareholder, such Shareholder shall cease to be entitled to the Shares specified in the redemption notice immediately after the close of business on the date specified therein.

If it appears at any time that a holder of shares of a Class or Category is not a Well-informed investor, the General Partner will redeem the relevant shares.

Art. 8. Issue and Redemption of Shares.

8.1 Issue of Shares

The General Partner may issue Shares of any Class or Category within each separate Sub-Fund.

Shares are made available through the General Partner on a continuous basis in each Sub-Fund.

The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued in any Sub-Fund.

Shares shall be issued on the relevant business day (a "Business Day") having been designated by the General Partner to be a valuation day for the relevant Sub-Fund (the "Valuation Day"), subject to the right of the General Partner to discontinue temporarily such issue as provided in "Temporary Suspension of the Calculation". Whenever used herein, the term "Business Day" shall mean a day on which banks are open for business in Luxembourg.

The price per Share will be the net asset value ("NAV") per Share of the relevant Class or Category of Shares within each Sub-Fund as of the applicable Valuation Day together with any applicable sales charges. Subject to the laws, regulations, stock exchange rules or banking practices in a country where a subscription is made, taxes or costs may be charged additionally. The NAV per Share of each Class or Category will be available within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document.

Investors may be required to complete a subscription agreement for Shares or other documentation satisfactory to the General Partner indicating that the purchaser or the beneficial owner is not a "U.S. Person" and that he is an Institutional Investor, Professional Investor or a Qualified Investor as specified under article 2 of the Law of 2007. Subscription agreements containing such representations are available from the General Partner or the Company's duly appointed agents. For subsequent subscriptions, instructions may be given by fax, telex or by post.

Payments shall be made within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document by electronic bank transfer net of all bank charges (except where local banking practices do not allow electronic bank transfers) and in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or in any other currency to the extent provided for in the Offering Document to the order of the Custodian. Failing these payment applications will be considered as cancelled.

The General Partner will not issue Shares as of a particular Valuation Day unless the application for subscription of such Shares has been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the subscriber) by a time dictated by the General Partner as more fully described in the Offering Document; otherwise such application shall be deemed to have been received on the next following Business Day.

The General Partner reserves the right to reject any subscription in whole or in part, in which case subscription monies paid, or the balance thereof, as appropriate, will normally be returned to the applicant within the timeframe as indicated in the Offering Document, provided such subscription monies have been cleared.

No Shares of any Class or Category and Sub-Fund will be issued during any period when the calculation of the NAV per Share in such Class or Category or Sub-Fund is suspended by the General Partner.

In the case of suspension of dealings in Shares, the subscription will be dealt with on the first Valuation Day following the end of such suspension period.

The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities to any Shareholder who agrees, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor ("réviseur d'entreprises agréé") which shall be available for inspection, and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the relevant Sub-Fund described in the Offering Document for the Shares of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant Shareholders.

To the extent that a subscription does not result in the acquisition of a full number of Shares, fractions of registered Shares shall be issued to one thousandth of a Share.

8.2 Minimum Investment and Holding

Minimum amounts of initial and subsequent investments as well as of holding may be set by the General Partner and disclosed in the Offering Document of the Company.

8.3 Redemption of Shares

Except as provided in "Temporary Suspension of the Calculation", Shareholders may at any time request redemption of their Shares.

Redemptions will be made at the NAV per Share in the relevant Sub-Fund and Class or Category on any Valuation Day, provided that the applications have been received by the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the General Partner of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day.

Further to potential fluctuations, the redemption price may be higher or lower than the price paid at the time of the subscription or purchase.

Instructions for the redemption of Shares may be made by fax, telex or by post. Applications for redemption should contain the following information (if applicable): the identity and address of the Shareholder requesting the redemption, the relevant Sub-Fund, the relevant Class or Category, the number of Shares or currency amount to be redeemed, the name in which such Shares are registered and full payment details, including name of beneficiary, bank and account number. All necessary documents to fulfil the redemption should be enclosed with such application.

Redemption requests must be accompanied by a document evidencing authority to act on behalf of such Shareholder or power of attorney which is acceptable in form and substance to the General Partner. Redemption requests made in

accordance with the foregoing procedure shall be irrevocable, except that a Shareholder may revoke such request in the event that it cannot be honoured for any of the reasons specified in "Temporary Suspension of the Calculation" hereof.

The General Partner shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in each Sub-Fund in order to make certain at any time, under normal circumstances, the repurchase of Shares of a Sub-Fund.

Upon instruction received from the General Partner, payment of the redemption price will be made within the period of time determined by the General Partner and specified in the Offering Document. Payment for such Shares will be made in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund or, if applicable, in the denomination currency of the relevant Class as disclosed in the Appendices of the Offering Document or in any freely convertible currency specified by the Shareholder. In the last case, any conversion cost shall be borne by the relevant Shareholder.

Shares in any Sub-Fund will not be redeemed if the calculation of the NAV per Share of such Sub-Fund is suspended by the General Partner in accordance with "Temporary Suspension of the Calculation".

Furthermore, if on any Valuation Day repurchase requests and conversion requests relate to more than 10% of the Shares in issue in a specific Class or Category or Sub-Fund, the General Partner may decide that part or all of such requests for repurchase or conversion will be deferred for such period as the General Partner considers to be in the best interest of the relevant Sub-Fund, but normally not exceeding one Valuation Day. On the next Valuation Day following such period, these repurchase and conversion requests will be met in priority to later requests.

If, as a result of any request for repurchase, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the General Partner may treat such request as a request to redeem the entire shareholding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Art. 9. Conversion of Shares. Except as otherwise specified in the Offering Document, Shareholders who wish to convert all or part of their Shares of a particular Class or Category into Shares of other Class(es) or Category(ies) of Shares (as far as available) within the same Sub-fund or Shares of the same or different Classes or Categories of Shares (as far as available) of other Sub-funds must submit an application by fax or by post to the registrar and transfer agent, specifying the Sub-Fund or Sub-Funds, the Class/Category or Classes/Categories concerned and the number of Shares they wish to convert.

A conversion of Shares of a particular Class or Category of one Sub-Fund for Shares of another Class or Category in the same Sub-Fund and/or for Shares of the same or different Class or Category in another Sub-Fund will be treated as redemption of Shares and a simultaneous purchase of Shares of the acquired Sub-Fund. A converting Shareholder may, therefore, realise a taxable gain or loss in connection with the conversion under the laws of the country of the Shareholder's citizenship, residence or domicile.

Shares may be tendered for conversion on any Business Day.

All terms and conditions regarding the redemption of Shares shall equally apply to the conversion of Shares.

No conversion of Shares will be effected until a duly completed conversion request form or other written notification acceptable to the registrar and transfer agent has been received at the registered office of the registrar and transfer agent (on behalf of the Company or directly from the Shareholder) by a time dictated by the General Partner acting on behalf of the Company in Luxembourg, as more specifically described in the Offering Document. Applications received after that time will be deemed to have been received on the next following Business Day.

In converting Shares, the Shareholder must where applicable meet the minimum investment requirements referred to in Article 8.2 hereof.

If, as a result of any request for conversion, the aggregate NAV of all the Shares held by any Shareholder in any Sub-Fund would fall below the minimum amount referred to in "Minimum Investment and Holding" hereof, the General Partner may treat such request as a request to convert the entire holding of such Shareholder in the relevant Sub-Fund.

Conversions will be made on the basis of the respective NAVs of the relevant Shares of the relevant Class or Category of Shares or Sub-Fund, as of the relevant Valuation Day(s) following receipt by the registrar and transfer agent, of the documents mentioned in the Offering Document, less any conversion charge specified in the Offering Document.

Art. 10. Charges of the Company.

10.1 General

The Company shall pay out of the assets of the relevant Sub-Fund all expenses payable by the Sub-Fund which shall include but not be limited to:

- fees payable to and reasonable disbursements and out-of-pocket expenses incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent, as applicable;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Sub-Fund;
- usual banking fees due on transactions involving securities held in the Sub-Fund;
- legal expenses incurred by the Custodian while acting in the interests of the Shareholders;
- the cost of any liability insurance or fidelity bonds covering any costs, expenses or losses arising out of any liability of, or claim for damage or other relief asserted against the Custodian or other agents of the Company for violation of any law or failure to comply with their respective obligations under these Articles of Association or otherwise with respect to the Company;

- the costs and expenses of the preparation and printing of written confirmations of Shares; the costs and expenses of preparing and/or filing and printing of the General Partner and all other documents concerning the Company, including registration statements and Offering Document and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Company or the offering of Shares of the Company; the costs and expenses of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the Shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the NAV from the Central Administrator; the cost of preparing and distributing public notices to the Shareholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar administrative charges, including all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding 5 years.

10.2 Formation and launching expenses of the Company

The costs and expenses of the formation of the Company and the initial issue of its Shares will be borne by the Company and amortised over a period not exceeding 5 years from the formation of the Company and in such amounts in each year as determined by the General Partner on an equitable basis.

10.3 Formation and launching expenses of additional Sub-Funds The costs and expenses incurred in connection with the creation of a new Sub-Fund shall be written off over a period not exceeding 5 years against the assets of such Sub-Fund only and in such amounts each year as determined by the General Partner on an equitable basis. The newly created Sub-Fund shall not bear a pro-rata of the costs and expenses incurred in connection with the formation of the Fund and the initial issue of Shares, which have not already been written off at the time of the creation of the new Sub-Fund.

10.4 Fees of the General Partner

The General Partner is entitled to a management fee, payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the General Partner will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.5 Fees of the Investment Manager

The Investment Manager is entitled to an investment management fee, and a performance fee as applicable payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Investment Manager will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.6 Fees for the Investment Advisor

The Investment Advisor is entitled to an advisor fee payable out of the net assets of each Sub-Fund. Such fee is described for each Sub-Fund in the Offering Document.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Investment Advisor will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.7 Fees for the Central Administrator

The Central Administrator is entitled to an administration fee out of the net asset of the relevant Sub-Fund payable at the end of each month. Such fee will depend on the investment policy of the relevant Sub-Fund.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Central Administrator will be borne by the relevant Sub-Fund.

10.8 Fees of the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent

The Custodian, paying agent, registrar and transfer agent shall be entitled to fees the maximum amount of which will be indicated in the Offering Document. In addition, the Custodian may receive customary banking fees for transactions.

Any reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, cable and postage expenses) incurred by the Custodian, paying agent, registrar and transfer agent and any custody charges of banks and financial institutions to which custody of assets of a Sub-Fund is entrusted, will be borne by the relevant Sub-Fund.

Art. 11. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

The first accounting year will end on December 31, 2011.

The consolidated accounts of the Company shall be kept in the Reference Currency of the Company. The financial statements relating to the separate Sub-Funds shall also be expressed in the Reference Currency of the relevant Sub-Fund.

Art. 12. Publications. Audited annual reports will be made available to the Shareholders at no cost to them at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

Any other financial information to be published concerning the Company, including the NAV, the issue, conversion and repurchase price of the Shares for each Sub-Fund and any suspension of such valuation, will be made available to the public at the offices of the Company, the Custodian and any paying agent.

To the extent required by Luxembourg law or decided by the General Partner, all notices to Shareholders will be sent to Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders, sent to the Shareholders via e-mail, published on the website of the Company, in one or more newspapers and/or in the Mémorial.

Art. 13. Determination of the net asset value per share.

13.1 Frequency of Calculation

The NAV per Share for each Class or Category within the relevant Sub-Fund will be calculated as more fully described in the Offering Document (a "Valuation Day"), in accordance with the provisions of "Valuation of Assets" hereinafter. Such calculation will be done by the Central Administrator under the direction and the ultimate responsibility of the General Partner.

13.2 Calculation

The NAV per Share for each Class or Category of Shares within the relevant Sub-Fund shall be expressed in the Reference Currency of each relevant Sub-Fund and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Sub-Fund attributable to the relevant Class or Category, being the value of the total assets of that Sub-Fund properly allocable to such Class or Category less the portion of liabilities of such Sub-Fund properly allocable to such Class or Category, on any such Valuation Day, by the total number of Shares of such Class or Category then outstanding on the relevant Valuation Day, in accordance with the valuation rules set forth under "Valuation of Assets".

The assets and liabilities of each Sub-Fund are valued in its Reference Currency.

The NAV per Share may be rounded up or down to the nearest Share of the relevant currency as the General Partner shall determine.

13.3 Temporary Suspension of the Calculation

The General Partner may suspend the determination of the NAV per Share of any Sub-Fund and in consequence the issue and redemption of its Shares from its Shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Sub-Fund:

- when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund, or when one or more Regulated Markets, stock exchanges or other regulated markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events, disposal of the assets of the Company attributable to such Sub-Fund is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the Company attributable to such Sub-Fund, or if, for any exceptional circumstances, the value of any asset of the Company attributable to such Sub-Fund may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases and sales of the Company's assets attributable to such Sub-Fund cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published and shall be notified to Shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of Shares for which the calculation of the NAV has been suspended.

Such suspension as to any Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the NAV per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Sub-Fund.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the NAV per Share in the relevant Sub-Fund.

13.4 Valuation of the Assets

The assets of the Company, in relation to each Sub-Fund, shall be deemed to include:

- (i) All cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) All bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) All bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned by the Company;
- (iv) All stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) All interest accrued on any interest bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- (vi) The preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;

- (vii) The liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- (viii) All other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of each Sub-Fund shall be determined as follows:

a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

b) The value of securities listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets will be valued at the last available price on such markets. If a security is listed or traded on several markets, the closing price at the market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

c) In the event that the securities are not listed or dealt in on a Regulated Market, stock exchange or other regulated markets or if, in the opinion of the General Partner, the latest available price does not truly reflect the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be defined by the General Partner based on the reasonably foreseeable sales proceeds determined prudently and in good faith by the General Partner;

d) The liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the General Partner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on Regulated Markets, stock exchange or other regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the General Partner may deem fair and reasonable;

e) The NAV per Share of any Sub-Fund may be determined by using an amortised cost method for all investments with a known short term maturity date. This involves valuing an investment at its cost and thereafter assuming a constant amortisation to maturity of any discount or premium, regardless of the impact of fluctuating interest rates on the market value of the investments. While this method provides certainty in valuation, it may result in periods during which value, as determined by amortisation cost, is higher or lower than the price such Sub-Fund would receive if it sold the investment. The Central Administrator will continually assess this method of valuation and recommend changes, where necessary, to ensure that the relevant Sub-Fund's investments will be valued at their fair value as determined in good faith by the Central Administrator. If the Central Administrator believes that a deviation from the amortised cost per Share may result in material dilution or other unfair results to Shareholders, the Central Administrator shall take such corrective action, if any, as they deem appropriate to eliminate or reduce, to the extent reasonably practicable, the dilution or unfair results;

The relevant Sub-Fund shall, in principle, keep in its portfolio the investments determined by the amortisation cost method until their respective maturity date;

f) Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Central Administrator;

g) All other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Central Administrator;

h) The Central Administrator, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In the event that extraordinary circumstances render valuations as aforesaid impracticable or inadequate, the Central Administrator is authorised, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Company.

If since the time of determination of the NAV per Share of any Class or Category in a particular Sub-Fund there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of such Sub-Fund are dealt in or quoted, the Central Administrator may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation of the NAV per Share and carry out a second valuation. All the subscription, redemption and exchange orders received on such day will be dealt at the second NAV per Share.

The liabilities of the Company shall be deemed to include:

- (i) All loans, bills and accounts payable;
- (ii) All accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) All accrued or payable administrative expenses;
- (iv) All known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(v) An appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves, if any, authorised and approved by the General Partner; and

(vi) All other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the General Partner shall take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company, which shall comprise inter alia the fees and expenses detailed in its corresponding Section.

The NAV per Share for each Sub-Fund is determined by the Central Administrator and made available at its registered office.

Each Sub-Fund shall be valued so that all agreements to purchase or sell securities are reflected as of the date of execution, and all dividends receivable and distributions receivable are accrued as of the relevant ex-dividend dates.

Art. 14. Distribution policy. The General Partner may declare annual or other interim distributions out from the investment income gains and realised capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution.

Notwithstanding the above, no distribution may be made as a result of which the total net assets of the Company would fall below the equivalent in the Reference Currency of the Company of the minimum amount of the net assets of undertakings for collective investment, as required by Luxembourg law.

Distributions made and not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the relevant Sub-Fund.

Art. 15. Amendments to the Articles of Association. The General Partner may call for an extraordinary meeting of shareholders and in accordance with Luxembourg law, subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, may do such amendments to these Articles of Association as it may deem necessary in the interest of the Shareholders.

Art. 16. Duration, Liquidation and Amalgamation of the Company or of any Sub-Fund, Class or Category. The Company and each of the Sub-Funds are established for an unlimited period of time. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 15 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds (2/3) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the General Partner. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth (1/4) of the minimum capital provided for by the Law of 13 February 2007; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth (1/4) of the votes of the shares represented at the meeting. The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds (2/3) or one-fourth (1/4) of the legal minimum, as the case may be.

The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The event leading to dissolution of the Company must be announced by a notice published in the Memorial. In addition, the event leading to dissolution of the Company must be announced in at least two newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper. Such event will also be notified to the Shareholders in such other manner as may be deemed appropriate by the General Partner.

The general meeting or, as the case may be, the liquidator(s) it has appointed, will realise the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in the best interest of the Shareholders thereof, and upon instructions given by the general meeting, the Custodian will distribute the net proceeds from such liquidation, after deducting all liquidation expenses relating thereto, amongst the Shareholders of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Fund(s) in proportion to the number of Shares held by them. The general meeting may distribute the assets of the Company or of the relevant Class(es), Category(ies) and/or Sub-Funds wholly or partly in kind to any Shareholder who agrees in compliance with the conditions set forth by the general meeting (including, without limitation, delivery of independent valuation report issued by the auditors of the Company) and the principle of equal treatment of Shareholders.

At the date of the decision of the liquidation of the Fund, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse de Consignation until the prescription period has elapsed. As far as the liquidation of any Class, Category and/or Sub-Fund is concerned, the proceeds thereof corresponding to Shares not surrendered for repayment at the date of the decision of the liquidation will be kept in safe custody with the Custodian during a period not exceeding 9 months as from the date of the decision of the liquidation; after this delay, these proceeds shall be kept in safe custody at the Caisse de Consignation.

Shares may be redeemed, provided that Shareholders are treated equally.

In the event that for any reason whatsoever, the value of assets of a Class, Category or Sub-Fund should fall down to such an amount considered by the General Partner as the minimum level under which the Class, Category or Sub-Fund may no longer operate in an economic efficient way, or in the event that a significant change in the economic or political situation impacting such Class, Category or Sub-Fund should have negative consequences on the investments of such Class, Category or Sub-Fund or when the range of products offered to clients is rationalized, the General Partner may decide to conduct a compulsory redemption operation on all shares of a Class, Category or Sub-Fund, at the net asset value per share applicable on the Valuation Day, the date on which the decision shall come into effect (including effective prices and expenses incurred for the realisation of investments). The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Class, Category or Sub-Fund, before the effective date of compulsory redemption. Such notice shall indicate the reasons for such redemption as well as the procedures to be enforced. Unless otherwise stated by the General Partner, shareholders of such Class, Category or Sub-Fund, may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to liquidate. If the General Partner authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the clauses provided by the General Partner in the sales documents of shares, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realisation of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption.

Under the same circumstances as provided in the paragraph above in relation to the liquidation of Class(es), Category (ies) and/or Sub-Funds, the General Partner may decide to amalgamate a Class, Category and/or Sub-Fund into another Class, Category and/or Sub-Fund. Shareholders will be informed of such decision by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Class, Category and/or Sub-Fund. Such publication will be made at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, before the operation involving contribution into the new Class, Category and/or Sub-Fund becomes effective.

The General Partner may decide to allocate the assets of any Class, Category and/or Sub-Fund to those of another UCI submitted to the Law of 2007 or to another sub-fund within such other UCI (such other UCI or sub-fund within such other UCI being the "new Fund") (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders) where the value of the net assets of any Class, Category and/or Sub-Fund has decreased to an amount determined by the General Partner to be the minimum level for the Class, Category and/or Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or as a matter of rationalisation. Such decision will be announced by a notice sent to the Shareholders at their address indicated in the register of Shareholders or in such manner as may be deemed appropriate by the General Partner (and, in addition, the notice will contain information in relation to the new Fund), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares, free of charge, during such period. After such period, Shareholders having not requested the redemption of their Shares will be bound by the decision of the General Partner, provided that only the Shareholders having expressly consented thereto may be transferred to a foreign UCI.

Art. 17. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner and/or any one or more of the officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. The General Partner and/or any officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that the General Partner and/or any officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, the General Partner and/or such officer shall make known to the Shareholders such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and the General Partner and/or such officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term "opposite interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

Art. 18. General Partner. The Company shall be managed by its General Partner. The General Partner is a shareholder of the Company.

The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The General Partner is the company A&T GESTION GP S.à r.l with registered office at 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B-155338.

The General Partner cannot be removed from the management of the S.C.A.

The General Partner may be removed only in the case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by means of a resolution of the general meeting of Shareholders adopted as follows:

- The quorum shall be at least two thirds of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of Shareholders will be called which may validly deliberate, if at least one half of the share capital is represented.

- In both meetings, resolutions must be passed by a two thirds of the votes validly cast. Other than for all other resolutions of the general meeting of Shareholders the approval of the General Partner is not necessary for its removal in case of fraud, gross negligence or willful misconduct.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved or liquidated, provided the general meeting of Shareholders appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting of Shareholders, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new General Partner.

The General Partner has the most extensive powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association for the General Meeting of shareholders shall fall within the competence of the General Partner.

The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the investment policy.

Furthermore, the General Partner may appoint one or more investment managers and/or investment advisors with respect to the implementation of the investment policy of the Company.

Any such appointment may be revoked by the General Partner at any time.

Art. 19. Signatory Powers. Toward third parties, the Company will be bound by the signature of the General Partner or of any other persons to whom authority has been delegated by the General Partner.

No Ordinary Shareholder shall represent the Company.

Art. 20. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class or Category of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office, on the second Tuesday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal or bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

All shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each share of whatever Class or Category is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission, who need not to be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 21. Auditor. In accordance with the Law of 2007, the books and the preparation of all declarations required by Luxembourg law shall be supervised by an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé") who shall be appointed by the Shareholders' General Meeting and who shall be remunerated by the Company.

The incumbent independent auditor may be dismissed at any time by the Shareholders' General Meeting.

Art. 22. Custodian of the assets of the Company. To the extent required by the Law of 2007, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the law of 5 April 1993 on the supervision of the financial sector, as amended (the "Custodian").

The Custodian shall have the powers and responsibilities provided for by the Law of 2007.

If the Custodian wishes to resign, the General Partner shall use its best endeavours to find a replacement within two months of the effectiveness of such resignation. The General Partner may terminate the custody agreement but may not remove the Custodian from office unless a replacement has been found.

Art. 23. Applicable law, Jurisdiction, Language. The Articles of Association are pursuant the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Any claim arising between the Shareholders, the General Partner, the Investment Manager, the Central Administrator and the Custodian shall be settled according to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the General Partner, the Investment Manager, the Central Administrator and the Custodian may subject themselves and the Company (i) to the jurisdiction of courts of the countries in which the Shares are offered or sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, (ii) with respect to matters relating to subscriptions, redemptions and conversions by Shareholders resident in such countries, to the laws of such countries.

French shall be the governing language of these Articles of Association.

Art. 24. General provisions. In respect of all matters not governed by these Articles of Association the parties shall refer to the provisions of the law of 10th August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the Law of 13 February 2007

Subscription and Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

- 1) A&T GESTION GP, S.à r.l. subscribes for one (1) general partner share resulting in a total payment of ten Euros (EUR 10).
- 2) Mr. Jaime Agurruza Fantosme subscribes for three thousand ninety nine (3.099) ordinary shares, resulting in a total payment of thirty thousand nine hundred ninety Euros (EUR 30.990).

Upon incorporation, the general partner share and all ordinary shares were fully paid-up, so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000) are at the free disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned Notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on December 31, 2011.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in 2011. The first annual report of the Company will be dated 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

Statements

The undersigned Notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

124300

First resolution

The registered office of the Company shall be at 6A, Parc d'Activités Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg

Second resolution

The independent auditor for the Company shall be BDO AUDIT, S.A. with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B-147.570. The auditor shall remain in office until the close of annual general meeting approving the accounts of the Company as of 31 December 2011.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned Notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

This original deed having been read to the appearing persons, known to the Notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with us, the Notary, this original deed.

Signé: Casas Vilà, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43023. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 11 octobre 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010141382/1375.

(100160937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Clariant Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.770.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg exceptionnellement en date du 24 Septembre 2010

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

de renouveler les mandats des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010:

- Mr. Alfred Christian Münch, né le 24 juin 1960 à Basel, Suisse, demeurant au 4, Zelgliweg, 8127 Forch, Switzerland, administrateur de classe A;

- MONSIEUR PATRICK JANY, né le 2 janvier 1968 à Colmar, France, ayant son adresse professionnelle au 61, Rothausstrasse, CH-4132 Muttenz 1, Suisse, administrateur de classe A;

- MONSIEUR MICHEL E. RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant son adresse professionnelle au 58, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, 1330 Luxembourg, administrateur de classe B.

- MONSIEUR JEAN-MARC UEBERECKEN, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, 1468 Luxembourg, administrateur de classe B.

- de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S. à r. l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous numéro B 65477, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Clariant Finance (Luxembourg) S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010141568/28.

(100161540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

CAM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.122.

La Société informe du changement suivant:

- T.C.G.Gestion S.A., Administrateur, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- Luxembourg Corporation Company S.A., Administrateur, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- C.A.S. Services S.A., Commissaire aux Comptes, a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A

Représentée par Christelle Ferry

Référence de publication: 2010141569/16.

(100161469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Capac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8356 Garnich, 18, rue des Sacrifiés.
R.C.S. Luxembourg B 111.440.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont a été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010141570/12.

(100160950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Der Verwaltungsrat der CB CERATIZIT Luxembourg SA hat am 1. Oktober 2010 beschlossen:

Mit Wirkung bis zur Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2013 abgehalten wird, wird Herr Jacques Lanners (wohnhaft rue des bouleaux 10, 7307 Steinsei, Luxembourg) zum B Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzender des Verwaltungsrat der CB CERATIZIT Luxembourg SA ernannt, Herr Liao Wan Lung (wohnhaft Floor 13 No 7 Lin Shen North Road Taipei City, Taiwan) zum A Verwaltungsratsmitglied, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat der CB CERATIZIT Luxembourg SA hat am 1. Oktober 2010 weiter beschlossen:

Mit Wirkung bis zur Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, werden folgende Personen als „geschäftsführende A Verwaltungsratsmitglieder“ mit der täglichen Geschäftsführung der CB CERATIZIT Luxembourg SA betraut.

Mr. Ooi, Peng Kee

wohnhaft Floor 9A No 5 Jinan Road Section 1, Taipei City, Taiwan

Ms. Liao Huei-Hua

wohnhaft Floor 9A No 5 Jinan Road Section 1, Taipei City, Taiwan

Mit Wirkung bis zur Gesellschafterversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, werden folgende Personen als „geschäftsführende B Verwaltungsratsmitglieder“ mit der täglichen Geschäftsführung der CB CERATIZIT Luxembourg SA betraut.

Ms. Shu Li Albert

wohnhaft Mombertplatz 76, 69126 Heidelberg, Deutschland

Mr. Bernard Legrand

wohnhaft Quan Fa Garden, Tian Yuan 2

2, Xiang Jiang Bei Lu

Chaoyang District

Beijing 100103, Volksrepublik China

Mamer, den 22.10.2010.

Gerhard Kerckhoff

Corporate secretary

Référence de publication: 2010141571/33.

(100161321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Falcon ME SPV SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.832.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de Falcon ME S.à r.l. agissant en tant qu'Associé-commandité tenu le 21 octobre 2010

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 21 octobre 2010 que:

- Monsieur Kemal AKYEL, résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Commissaire avec effet au 5 octobre 2010;

- Monsieur Eric KATA, né le 26 décembre 1965 à Dijon (France), résidant professionnellement au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été co-opté en tant que Commissaire de la société avec effet au 5 octobre 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Falcon ME SPV S.C.A.

Représentée par Falcon ME S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

gérant

Référence de publication: 2010141584/21.

(100161364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Fininco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.163.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal du Conseil d'Administration, qui s'est tenue en date du 15 septembre 2010 au siège social 41, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg:

Que:

Le Conseil d'Administration de la société FININCO INVEST S.A. désigne Monsieur Patrice LICATA, né le 21.12.1974 à FORBACH (France), demeurant à 14, rue du Canal, F-67400 ILLKIRCH (France) comme le Président du Conseil d'Administration de la société FININCO INVEST S.A.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010141585/16.

(100160951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Four Bett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 135.426.

—
Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141586/10.

(100160931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Four Bett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 135.426.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141587/10.

(100160933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Four Bett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 71, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 135.426.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141588/10.

(100160934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

G 2 M S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrierue-Coin rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 147.286.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2010141589/11.

(100160954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Gaia Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.442.

Extrait des résolutions des associés du 23 septembre 2010

Il résulte des dites résolutions que:

1. M. Amine Zouari, demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé gérant de classe B avec effet au 23 Septembre 2010 pour une durée indéterminée.

2. M. Russell Perchard demeurant professionnellement 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 23 Septembre 2010.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit

- M. Daniel Weiss, (gérant de classe A);
- M. Doron Ofer, (gérant de classe A);
- M. Avi Shloush, (gérant de classe A);
- M. Costas Constantinides, (gérant de classe B);
- M. Amine Zouari, (gérant de classe B);
- M. Wayne Fitzgerald, (gérant de classe B).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 15 Octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010141590/26.

(100160999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

GEOTEA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.886.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social le 20 septembre 2010:

1. L'Assemblée a réélu au poste d'administrateur pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2010:

- Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Monsieur Renato Mazzolini, directeur de société, demeurant au 3, Avenue Kennedy, MC-98000 Monaco,
- Signes I S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, représenté par Monsieur Vincent Goy.

2. L'Assemblée a réélu au poste de commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes annuels clôturant le 31 décembre 2010, Ernst & Young S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. L'Assemblée a autorisé le conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière à:

- Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Monsieur Renato Mazzolini, directeur de société, demeurant au 3, Avenue Kennedy, MC-98000 Monaco,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010141591/25.

(100160940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

GEOTEA International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 101.886.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 20 septembre 2010

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue en date du 20 septembre 2010 qu'il a été décidé de:

1. élire Monsieur Vincent Goy, directeur de société, résidant professionnellement au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, président du conseil d'administration, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2010;

2. élire au poste d'administrateur-délégué pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant approuver les comptes de la Société au 31 décembre 2010:

- Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- Monsieur Renato Mazzolini, directeur de société, demeurant au 3, Avenue Kennedy, MC-98000 Monaco.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010141592/20.

(100160940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

ICG European Fund 2006 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 121.235.

Extract of the resolution taken at the Meeting of the Board of Directors held on October 21th, 2010

- Mr Jean-Claude BUFFIN, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg is appointed, with immediate effect, as Chairman of the Board of Directors for the period of his mandate.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 octobre 2010

- Monsieur Jean-Claude BUFFIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la société, avec effet immédiat, et ce pour la durée de son mandat

Certifié sincère et conforme

ICG EUROPEAN FUND 2006 S.A.

J.-C. BUFFIN / V. STRAPPA

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010141593/18.

(100161525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 85.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010141594/11.

(100160945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

International Allied Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 107.117.

L'an deux mil dix, le treize septembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à WILTZ.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.» une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

Constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en date du 23 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 777 du 03 août 2005,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 107.117.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur MARCEL BORMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

Le président nomme scrutateur Monsieur PATRICK SERVAIS, licencié en droits, demeurant professionnellement L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour

Ordre du jour

- 1.- Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.
- 2.- Révocation des administrateurs
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Nomination d'un commissaire-vérificateur

5.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

6.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société «INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A.» à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale révoque les administrateurs actuellement en fonction.

Troisième résolution

L'Assemblée générale nomme la société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE ARBO S.A., dont le siège social est à L-9522 Witz, 21, rue du Fossé, inscrite au registre de commerce sous le numéro B97.573, ici représentée par deux de ses administrateurs, savoir:

- Monsieur Marcel BORMANN, prénommé, et
- Monsieur Olivier GASPARD, prénommé, aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-9570 WILTZ, 9, rue des tondeurs, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-39503

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale accorde démission aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes, avec effet à partir d'aujourd'hui.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Évaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850.- EUR .

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bormann, P. Servais, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 septembre 2010 - WIL/2010/789 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 27 septembre 2010.

Référence de publication: 2010141595/75.

(100161033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

International Real Estate Holders S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 35.904.

M. Claude Schmit, Mme Anne Huberland et Mme Nicole Reinert, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, se sont démis de leurs fonctions d'administrateurs de la société International Real Estate Holders S.A., RCS Luxembourg B 35904, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Juria Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141596/13.

(100161189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Société Financière Industrielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.565.

Il résulte de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 septembre 2010 que:

- Madame Carolina Anna Pablietta Lockwood, née le 08 mai 1960 à Perth, Grande Bretagne et demeurant 42 rue des Vignes, L-5442 Lenningen, est nommée à la gestion journalière de la société The West of England Ship Owners Mutual Insurance Association (Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

- Monsieur Houmoud Abdulaziz AL-AJLAN, né le 8 décembre 1961 à Hail, Arabie Saoudite et demeurant à Main Street 1, PO Box 285868 Riyad 11323, Arabie Saoudite est nommé Administrateur;

- Monsieur Anthony Roderick Chichester Bancroft COOKE, né le 24 juillet 1941 à Basingstoke, Grande-Bretagne et demeurant à Poland Court, Odiham, Hampshire, RG29 1JL, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Ludwig CRIEL, né le 27 octobre 1951 à Sleidinge, Belgique et demeurant à 62, Dennenlaan, 9150 Haasdonk, Belgique est nommé Administrateur;

- Monsieur Hristo Ivanov DONEV, né le 25 août 1950 à Strahilovo, Bulgarie et demeurant à 33, Ivan Aksakov Str, Apt 11, 9000 Varna, Bulgarie est nommé Administrateur;

- Monsieur James Andrew DRAKOS, né le 05 janvier 1950 à Greenwich, Connecticut, Etats-Unis et demeurant à 44, Rock Ridge Avenue, Greenwich, CT 06831, Etats-Unis est nommé Administrateur;

- Monsieur Mehmet Bülent ERGIN, né le 01 juillet 1948 à Izmir, Turquie et demeurant à Büyükdere Cad., Yapaikredi Plaza, A-Blok, K: 12, 80620 Levent, Istanbul, Turquie est nommé Administrateur;

- Monsieur Shao Jie HUANG, né le 09 mars 1953 à Hebei, Chine et demeurant à Apt 4, 24/F, Block A, Hongway Garden, 8 New Market Street, Sheung Wan, Hong Kong, Chine est nommé Administrateur;

- Monsieur Paul Robert Lorenz LORENZ-MEYER, né le 30 janvier 1962 à Hambourg, Allemagne et demeurant à 64 Parkallee, 201434 Hambourg, Allemagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Matheos LOS, né le 26 juin 1944 à Chios, Grèce et demeurant Apt 2, 18, Rosecroft Avenue, London NW3 7QB, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Vladimir Alexandrovich MEDNIKOV, né le 02 novembre 1953 à Moscou, Russie et demeurant à 20/54, Marshal Zakharov, 115569, Moscou, Russie est nommé Administrateur;

- Madame Tatiana PETALAS, née le 15 mars 1973 à Genève, Suisse et demeurant au 7, Avenue Princess Grace, Monte Carlo, MC 98000, Monaco est nommée Administrateur;

- Monsieur Kishore Swaroop RAJVANSHY, né le 10 septembre 1948 à Bikaner, Inde et demeurant à 39B, Tower2, Phase 1, Residence Bel-Air, Cyberport Road, Pokfulam, Hong Kong, Chine est nommé Administrateur;

- Monsieur Kevin Michael SHEEHAN, né le 14 juillet 1953 à New York, Etats-Unis et demeurant 100 S.Pointe Drive #2109, Miami Beach FL 33139, Etats-Unis est nommé Administrateur;

- Monsieur Alexander Marie Winand STARING, né le 01 décembre 1965 à Bruxelles, Belgique et demeurant 116 Brompton Road, London SW3 1JJ, London, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Loucas TSANGARIDES, né le 22 janvier 1955 à Kyperounda, Limassol Chypre, et demeurant à Nash House, Saint George Street, London W1S 2FQ, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Haiming WANG, né le 26 juin 1952 à Liao Ning, Chine et demeurant à 11-4B Guan Cheng Nan Yuan, Hai Dian District, Beijing, Chine est nommé Administrateur;

- Monsieur Geoffrey WOODFORD, né le 07 novembre 1946 à Londres, Grande-Bretagne et demeurant à Broomells Farm, Misbrooks Green Road, Dorking, Surrey RH5 4QQ, Grande-Bretagne est nommé Administrateur;

- Monsieur Denghui ZHANG, né le 05 janvier 1960 à Shanghai, Chine et demeurant Room 701, No 18, Lane 55, Lanchun Road, Pudong New Area, Shanghai, Chine est nommé Administrateur;

- Madame Birgit AAGAARD-SVENDSEN, née le 29 février 1956 à Aalborg, Danemark et demeurant Christian Wintthers VEJ 21b, DK-2800 Kingens Lyngby, Danemark est nommée Administrateur;

- Monsieur Ali Obaid AL-YABHOUNI ALDHACHERI, né le 08 décembre 1967 à Al Ain, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis et demeurant High Street 2, P.O Box 2600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis est nommé Administrateur;

- Monsieur Tomas DYRBYE, né le 20 mars 1958 à Gentofte, Danemark et demeurant 3 Rozenlaan, 2970 Schilde, Belgique est nommé Administrateur;

- Monsieur Frode Magnus HAUKEDAL, né le 11 octobre 1960 à Oslo, Norvège et demeurant 31 Kloeftaveien, N-1352 Kolsas, Norvège est nommé Administrateur;

- Monsieur Yudhishthir KHATAU, né le 03 août 1968 à Mumbai, Inde et demeurant à 82 Casa Grande, Little Gibs Road, Malabar Hill, Mumbai 400 006, Inde est nommé Administrateur.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2011.

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprise pour un terme d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141372/63.

(100160238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Jobelyn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.487.

Extrait des résolutions des associés du 13 Octobre 2010

Les associés de JOBELYN S.à r.l. ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Xavier De Cillia en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 14 Octobre 2010.

- De nommer Monsieur Jorrit Cromptvoets, né le 16 Mai 1976 à Voorst, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 15 Octobre 2010.

Luxembourg, le 20 Octobre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2010141597/18.

(100161438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141598/10.

(100160983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Kahlo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.613.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 18 octobre 2010

1. Le mandat des administrateurs Maître Albert WILDGEN, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse et Madame Alba SCHERER, employée, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse a pris fin le 18 octobre 2010.

2. Sont nommés en remplacement de Maître WILDGEN et Madame SCHERER comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015:

- Madame Houda GHANDOUR, employée privée, demeurant à 15124 Maroussi, Athènes, 10, rue Agiou Constantinou, Greece

- Maître Francis DUNNE, avocat, demeurant professionnellement à Londres EC 2A 2HB, 15 Appold Street

3. Le mandat d'administrateur de Maître Naji EL KHOURY, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, bd de la Pétrusse est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015

4. Le mandat du commissaire aux comptes de la société JENVILLE S.A., avec siège social à Mossfon Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama-City, République de Panama, est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141599/23.

(100161217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Luxpraline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6693 Merttert, 20-24, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 156.202.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am elften Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1) Herr Dragoljub BABIC, Fahrer, geboren am 18. März 1971 in Gradiska (BIH), und seine Ehefrau

2) Frau Sladana BABIC, Verkäuferin, geboren am 19. März 1978 in Banja Luka (BIH), beide wohnhaft in D-66706 Perl, Bahnhofstrasse 32.

Vorgenannte Parteien haben den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ist gegründet, der die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde liegt.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Ausbeutung eines Konfiseriegeschäftes.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf dem Hauptzweck Bezug haben.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen „LUXPRALINE S. à r. l.“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Merttert.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung kann der Gesellschaftssitz innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Geschäftsführung kann Zweigniederlassungen, Filialen Agenturen oder administrative Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125.- EUR).

Alle einhundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Dragoljub BABIC, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2) Frau Sladana BABIC, vorgennant, fünfzig Anteile	50
TOTAL: Einhundert (100) Anteile	100

Dieselben Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass die Summe von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab jetzt zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 8. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 9. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung unter Lebenden von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der Gesellschafterversammlung und mindestens fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Übrigen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften verwiesen.

Art. 10. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer die weitest gehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Im Falle der vorübergehenden Verhinderung der Geschäftsführer, können die Geschäfte durch den alleinigen Gesellschafter oder im Falle von mehreren Gesellschaftern, gemeinsam geführt werden.

Art. 13. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 15. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 19. Fünf Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der Saldo steht zur Verfügung der Gesellschafter.

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 21. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179(2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausend Euro (1.000.- EUR).

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann sind die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer wird ernannt auf unbestimmte Dauer:

- Frau Sladana BABIC, vorbenannt,

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Zweiter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet: L-6693 Mertert, 20-24, route de Wasserbillig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: D. BABIC, S. BABIC, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 14 octobre 2010. Relation: REM/2010/1380. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 21. Oktober 2010.

P. SERRES.

Référence de publication: 2010141463/102.

(100160969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Mansford Europe Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.437.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010141464/12.

(100161080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Sara Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 152.322.

L'an deux mille dix, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, porteur d'une expédition du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la dite société, tenue par acte du notaire soussigné en date du 19 mai 2010, acte enregistré à Luxembourg A.C. en date du 20 mai 2010, LAC/2010/22346 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1660 du 16 août 2010.

Lequel comparant, en vertu des dispositions de la treizième résolution de la dite assemblée selon laquelle "Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition du présent acte à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription en Italie", a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. Que la société à responsabilité limitée "SARA IMMO S.à r.l." alors ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 152.322, a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 février 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1000 du 12 mai 2010.

II. Que le siège social et statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la dite société a été transféré en Italie à I-00139 Roma, Via dell Vigne Nuove n. 32/B, adoptant ainsi la nationalité italienne et en changeant également la dénomination sociale en "SARA IMMO Società a Responsabilità Limitata" par décisions de l'assemblée générale extraordinaire, tenue par acte du notaire soussigné en date du 19 mai 2010, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1660 du 16 août 2010.

III. Que la société "SARA IMMO Società a Responsabilità Limitata" prénommée, a été inscrite au Registro delle Imprese di Roma (Italie) en date du 19 juillet 2010, sous le numéro 11045041008; la preuve en a été fournie au notaire soussigné par la présentation d'un extrait, lequel restera annexé au présent acte.

IV. Que la condition résolutoire reprise dans la quatorzième résolution de la dite assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2010 ne s'est donc pas réalisée.

V. Que par conséquent la procédure de transfert du siège social est définitivement achevée et que la société sera donc radiée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2010. Relation: LAC/2010/42907. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010142557/42.

(100162692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

MHG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.341.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010141488/12.

(100160982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Immobilière Feidt & Thill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7270 Helmsange, 14, rue Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.761.

L'an deux mil dix, le six octobre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

Immobilière Feidt & Thill S.A.

établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 1 rue de Bonnevoie,

constituée suivant acte reçu par Maître, Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 janvier 2002,

publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 14 mai 2002, numéro 1.350, page 64.783,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 85.761,

dont le capital social est de trente et un mille (31.000,-) Euros, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) Euros chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Julianne THILL-HEIDERSCHIED, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui assume également la fonction de scrutateur, suivant décision de l'assemblée générale.

Le président désigne comme secrétaire Madame Noëlle FEIDT-PETRY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour;

Transfert du siège social à sa nouvelle adresse sise à L-7270 HELMSANGE/WALFERDANGE, 14, Général Patton.

Modification de l'article 1^{er} des statuts.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

124313

Première résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège de la société à la nouvelle adresse sise à L-7270 HELMSANGE/WALFERDANGE, 14, Général Patton.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 1^{er} des statuts:

„ **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOBILIERE FEIDT & THILL S.A.
Cette société aura son siège social dans la Commune de Walferdange"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros (750.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Julianne Thill-Heiderscheid, Noëlle Feidt-Petry, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 15 octobre 2010. Relation: RED/2010/1473. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 20 octobre 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010141445/51.

(100160943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Shell Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.479.

La liste de signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010141507/9.

(100161572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

SPII Vermeil S.A., Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 51.817.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société

SPII VERMEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141514/13.

(100161081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

CORNALINE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.294.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PANEV S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.036, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 octobre 2010;

2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L2163 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.052, ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Lesquelles procurations, signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, par l'intermédiaire de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elles déclarent constituer:

A. Objet - Durée - Nom - Siège social

Art. 1^{er}. Une société anonyme de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Société») est établie par les détenteurs des actions créées ci-après et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite. La société sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que par les présent Statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "CORNALINE Spf S.A.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires. A l'intérieur de la même commune, le siège social peut être transféré par simple résolution du Conseil d'Administration ou le cas échéant, de l'administrateur unique. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) représenté par trois mille six cents (3.600) actions, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être représentées, au choix de leur détenteur, par des certificats représentant une seule, deux ou plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

C. Administration

Art. 8. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires, ou le cas échéant par un administrateur unique.

Le ou les administrateurs seront élus par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais ils peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 9. Le conseil d'administration, le cas échéant, choisira un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration de la Société sera convoqué par le président. Il devra être convoqué lorsque deux administrateurs le requièrent.

Une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration sera donnée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Toute convocation devra préciser l'heure et l'endroit de la réunion et la nature des problèmes devant être discutés.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Chacune des réunions du conseil d'administration sera tenue au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que le conseil pourra en décider à tout moment.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion. Toute procuration y restera jointe.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tout pouvoir qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale des actionnaires reste de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou, le cas échéant l'administrateur unique, peut déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, mandataires, représentants, employés ou autres personnes qui peuvent être ou non actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou accorder des procurations, ou confier des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire à des personnes ou agents choisis par lui.

La nomination d'un administrateur en tant que délégué à la gestion journalière nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique ou par la signature unique de toute autre personne à qui la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur (lui) auront été conférés.

Art. 14. La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires seront nommés par l'assemblée des actionnaires ou le cas échéant par l'actionnaire unique, qui déterminera leur nombre, pour une période n'excédant pas six années, et ils poursuivront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils peuvent être renommés mais peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans motif par décision de l'assemblée des actionnaires.

D. Décisions de l'actionnaire unique et assemblée des actionnaires

Art. 15. L'actionnaire unique assume l'intégralité des pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Ses décisions seront consignées dans le procès-verbal de la Société.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation à l'assemblée, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut convoquer l'actionnaire unique ou en cas de pluralité les actionnaires à d'autres assemblées générales. Dans ce cas, de telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital de la Société le requièrent.

Les assemblées d'actionnaires, incluant l'assemblée générale annuelle, peut être tenue à l'étranger si, dans l'opinion des administrateurs, qui est définitive, des circonstances de force majeures le justifient.

Art. 18. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration ou sur celle du ou des commissaires, faite selon les règles prescrites par la loi. La convocation contiendra les points mis à l'ordre du jour de la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne actionnaire ou non, comme mandataire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies en vue de prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi, les résolutions seront prises à la majorité simple des votes, sans regard quant au nombre d'actions représentées.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies et extraits des procès-verbaux de la réunion devant être produits lors des procédures judiciaires ou autrement seront signés par le président ou par deux autres membres du conseil d'administration.

E. Année sociale - Comptes annuels - Répartition des profits

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique préparera les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et des pratiques de comptabilité.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Ils peuvent décider d'allouer tout ou partie du solde à une réserve ou à une réserve spéciale de provision, de le reporter à l'année fiscale suivante ou de le distribuer aux actionnaires en tant que dividende.

Sans préjudice des conditions fixées par la loi, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut distribuer en avance des paiements sur dividendes. Le conseil ou l'administrateur unique détermine le montant et la date du paiement de pareilles avances.

La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles nécessaires pour modifier les Statuts, sauf disposition contraire de la loi.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, et qui seront nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera (ont) également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les trois mille six cents (3.600) actions de la Société ont été souscrites comme suit:

1) Panev S.A.	1.800 actions
2) Pan European Ventures S.A.	1.800 actions
Total:	3.600 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en espèces, de sorte que le montant de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires décident de fixer à trois le nombre des administrateurs et décident en outre:

1. de nommer en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né à Saint Mard (Belgique), le 7 février 1964, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, né à Meppel (Pays-Bas) le 19 avril 1966 avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

2. de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

3. de fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2010. LAC/2010/46420. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143229/216.

(100164400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Campbell Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.160.

Extract of the resolutions of the Sole Shareholder meeting dated on October 14th, 2010

The Shareholder's meeting approves the resignation of Mr. Polomski Stanley, as Manager of the company. This resignation will become effective on October 15th, 2010.

The Meeting decides to appoint as from October 15th, 2010 as new Manager:

- Mr. Mac Neal Brian born on 7 November 1966, in Pennsylvania (USA), having his professional address at Rijksweg 16, 2870 Puurs, Belgium. The new manager has been elected for an unlimited period.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé unique qui a eu lieu le 14 octobre 2010

L'Assemblée accepte la démission de M. Polomski Stanley en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau gérant B:

- Monsieur Mac Neal Brian, né le 7 novembre 1966 en Pennsylvanie (USA) résident à Rijksweg 16 - 2870 Puurs - Belgique, à partir du 15 octobre et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Campbell Luxembourg S.A.R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010141566/23.

(100161536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

SPII Vermeil S.A., Société de Participation Industrielle et Immobilière Vermeil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 51.817.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Octobre 2010.

Pour la société

SPII VERMEIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010141515/13.

(100161083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. PDL Europe GV Senior S.à r.l.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.173.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 octobre 2010

- M. Stephen George STEWART a démissionné de son mandat de gérant A.

- M. Micheal A DAL BELLO, administrateur de sociétés, né à Londres (Canada), le 27 novembre 1960, demeurant professionnellement à 1100 - 10830 Jasper Avenue, Edmonton, AB, Canada, T5J 2B3, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AIMCo RE Subs (Luxembourg) II S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010141556/17.

(100161496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Caribbeds, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 128.106.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 août 2010

1. M. Mikael GUTIERREZ RUIZ a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. M. Emanuele GRIPPO, administrateur de sociétés, né à Bassano del Grappa (Italie), le 3 septembre, 1971, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Caribbeds

Eric Magrini

Référence de publication: 2010141567/16.

(100161490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Artemis International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 121.006.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue au siège social de la société le 14 octobre 2010 à 11h00

Résolution 5

L'assemblée renouvelle le mandat des administrateurs suivants:

- M. Nicholas Charles Wells, Président
- M. Mark Murray, Administrateur
- M. Richard Neal Basire Goddard, Administrateur
- M. Jérôme Wigny, Administrateur.
- M. Antonio Thomas, Administrateur

pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Résolution 6

L'assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. pour un terme venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010141560/22.

(100161497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Mithras Leasing (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 137.845.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 12 octobre 2010 que la démission de Monsieur Akira Monno, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 8 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010141606/14.

(100161134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

Ezolux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 95.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010141548/10.

(100160168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.292.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 09 septembre 2010:

- Révocation de l'administrateur décédé, Monsieur Richard André Claude COLLET.
- Acceptation de la démission de Monsieur Guillaume Bernard de son mandat de Commissaire Aux Comptes.
- Nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Guillaume Bernard, dont la fin du mandat sera en 2014 et demeurant professionnellement au 182 Route d'Arlon, L-8010 Strassen.
- Nomination, en tant que Commissaire aux Comptes, de la société "CLAP SARL" dont la fin du mandat sera en 2014, et ayant son siège social au 8 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 septembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010141574/16.

(100161320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.

RMB Managed Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 69.469.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Senningerberg le 21 octobre 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler les mandats de M. Robert Rhodes, M. Gert Vorster, M. Austin O'Connor, M. Henry Kelly, M. Leon André Coetzee et M. Glyn Aneurin Owen (Président) en tant qu'administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Au 21 octobre 2010 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- * M. Glyn Aneurin Owen (Président du Conseil d'Administration)
- * M. Robert Rhodes
- * M. Gert Vorster
- * M. Leon Andre Coetzee
- * M. Austin O'Connor
- * M. Henry Kelly

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

En tant qu'agent domiciliataire de RMB MANAGED FUNDS SICAV-SIF

Grigore Bobina

Référence de publication: 2010141632/27.

(100161106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2010.
